

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2017

CHAPITRE 08

MINISTERE DE LA JUSTICE

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	12
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	13
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017	14
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	15
2.1.	PROGRAMME 107: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR JUSTICE	17
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	18
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	18
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	19
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	21
2.2.	PROGRAMME 108: AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	38
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	39
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	39
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	40
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	42
2.3.	PROGRAMME 109: AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	50
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	51
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	51
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	51
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	54
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	62

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	63
3.2.	LEÇONS APPRISES	66
3.3.	PERSPECTIVES	66

NOTE EXPLICATIVE

Plus d'une décennie après sa promulgation, la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier au Cameroun demeure la clé de voûte du dispositif normatif des Finances publiques, au regard des multiples défis et enjeux qui sont ceux des pouvoirs publics tant au plan interne qu'au plan international. Cette Loi participe de la volonté politique du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « **le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance** », posant ainsi les jalons du principe de la gestion axée sur les résultats (GAR).

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) que prescrit l'article 22 de la loi sus visée, constitue une avancée notable dans le déploiement des principes et normes édictés dans le nouveau régime financier de l'Etat. Le RAP permet de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées aux programmes et offre également une lisibilité et une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de cet exercice. En cela, il accompagne le projet de loi de règlement.

Le présent Rapport pour l'exercice 2017, deuxième année du deuxième triennat 2016-2018 de mise en œuvre du Budget-Programme, à la suite d'une note explicative succincte, rend compte de l'exécution des trois programmes mis en œuvre par le Ministère de la Justice depuis la reformulation de 2015, en trois articulations ci-après :

- Le contexte de mise en œuvre des Programmes ;
- L'état de mise en œuvre des Programmes en 2017 ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) est le cadre de référence de la politique de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération en matière de développement, pour la première décennie de la Vision du développement à long terme du pays à l'horizon 2035 : « **LE CAMEROUN : UN PAYS ÉMERGENT, DÉMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITÉ** ».

Pour atteindre les objectifs de cette Vision de développement et notamment ceux du DSCE qui nous interpelle actuellement, le Ministère de la Justice a un rôle prépondérant à jouer à savoir : «**crédibiliser la justice à travers le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la facilitation de l'accès ainsi que l'amélioration de la qualité du service de la justice** ». Pour y parvenir, les efforts sont axés sur les mécanismes susceptibles de renforcer l'indépendance des magistrats, la poursuite de la construction des Tribunaux, le recrutement et le renforcement des capacités des personnels, l'informatisation des procédures, la réforme du système pénitentiaire afin de préserver la dignité humaine dans les prisons, l'équipement des services, la promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

Par ailleurs, la réforme des finances publiques a connu un tournant majeur avec l'adoption de la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime financier de l'Etat dont l'application intégrale a institué la notion de Budget-Programme. Aux termes de cette loi, le budget de l'Etat est élaboré et exécuté dans le cadre de Programmes traduisant les politiques publiques auxquelles sont associés des objectifs assortis d'indicateurs de résultats et des ressources publiques.

Cette allocation des ressources se fait à travers le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), outil intra ministériel de programmation pluriannuelle des dépenses publiques qui permet d'établir une plus grande cohérence entre les Stratégies Sectorielles et les contraintes budgétaires du CDMT émane le Projet de Performance des Administrations (PPA), format de présentation du Budget-Programme dont l'exécution fait l'objet d'un suivi/évaluation à travers le Rapport Annuel de Performance (RAP) pour s'assurer de l'atteinte ou non des objectifs librement fixés.

Pour une meilleure compréhension du contexte de l'exécution des programmes, il conviendrait de procéder à un rappel des missions assignées au Ministère de la Justice par le DSCE.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

1.1.1 : Rappel de la contribution attendue du Ministère de la Justice (MINJUSTICE) par rapport à la stratégie nationale (DSCE)

Le DSCE est le document d'orientation de toute l'action gouvernementale à l'horizon 2020. Son chapitre 5 consacré à la « Gouvernance et la Gestion Stratégique de l'Etat » décline l'ensemble des actions que devra mener le Ministère de la Justice afin de contribuer de façon significative à la croissance économique et à la création des emplois (5.1 Gouvernance et Etat de Droit, P. 97).

L'objectif assigné au Ministère de la Justice dans le DSCE est de : "**Garantir à tous un**

meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques" (Parag.366, P. 98). De manière spécifique, le MINJUSTICE a en charge de garantir la sécurité juridique et judiciaire des affaires pour attirer un plus grand nombre d'investisseurs, inciter à la création d'entreprises et par voie de conséquence, à la création des emplois.

1.1.2 : Objectifs stratégiques sectoriels

En cohérence avec le DSCE, la Stratégie Nationale de Gouvernance définit une politique globale de gouvernance dont l'orientation générale peut être résumée par la formule : « **Une Gouvernance transparente, inclusive, et efficace, pour l'émergence** »

Cette politique générale constitue la stratégie thématique de la gouvernance au Cameroun, déclinée en quatre (4) axes présentés dans le tableau qui suit :

Stratégie	04 axes	Objectifs stratégiques
Stratégie nationale de la gouvernance : Intensifier les réformes de l'Etat stratège pour assurer l'émergence	Axe1: Etat de droit Objectif global : consolider l'Etat de Droit	Redynamiser la régulation
		Raffermir le système judiciaire
		Accroître la fiabilité du système électoral
		Renforcer le dispositif d'ordre et de sécurité publics
	Axe2 : Participation Objectif global : Développer la participation citoyenne pour une dynamique inclusive	Intensifier la promotion et l'exercice des droits humains
		Accélérer le processus de décentralisation
		Accroître l'implication des acteurs civils à la gestion des affaires publiques
	Axe3 : Transparence et Redevabilité Objectif global : Assurer l'imputabilité des agents et la performance des structures	Assurer un meilleur réglage des politiques publiques au système PPBS
		Rationaliser la gestion des services publics
		Renforcer la stratégie et le dispositif de lutte contre la corruption et de protection de la fortune publique

	Axe4 : Climat des affaires Objectif global : Assainir le climat des affaires	Relever la gouvernance économique
--	--	-----------------------------------

Tous les axes de cette stratégie thématique interpellent spécifiquement le Ministère de la Justice.

L'axe 1 intitulé "**ETAT DE DROIT**" a pour objectif global : "**consolider l'Etat de droit**" et pour entre autres objectifs spécifiques, raffermir le système judiciaire, redynamiser la régulation.

L'axe 2 intitulé «**PARTICIPATION** » a pour objectif global « **développer la participation citoyenne pour une dynamique inclusive** ». L'un de ses objectifs spécifiques a trait à l'intensification de la promotion et de l'exercice des droits humains.

L'axe 3 intitulé "**Transparence et Redevabilité**" a pour objectif global « **assurer l'imputabilité (reddition des comptes) des agents et la performance des structures** ».

L'un de ses objectifs spécifiques est relatif au renforcement de la stratégie et du dispositif de lutte contre la corruption et de protection de la fortune publique.

L'axe 4 intitulé "**CLIMAT DES AFFAIRES**" a pour objectif global « **assainir le climat des affaires** » et pour objectif spécifique « **relever la gouvernance économique** ». Cet assainissement du climat des affaires suppose de la justice qu'elle constitue un acteur déterminant pour l'amélioration de l'environnement des affaires. Cela induit qu'en appliquant les règles de droit pour régler les litiges, qu'en assurant l'effectivité de son impartialité, l'effectivité de l'exécution des décisions de justice et qu'en protégeant les droits et libertés ainsi que les biens des citoyens, la Justice garantit la paix et la stabilité sociale favorables à l'investissement. Cet investissement favorise par voie de conséquence la création d'emplois, la croissance et partant le développement.

Pour atteindre de tels résultats, la justice se doit d'être disponible aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan structurel. Cette exigence de disponibilité découle également des **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, adoptés le 25 septembre 2015 par les 193 Etats membres des Nations-Unies dont le Cameroun, qui font partie d'un nouveau programme de développement mis en place lors de la conférence de cette Organisation sur le Développement Durable tenue à Rio de Janeiro au Brésil en 2012.

Le 16^e objectif qui vise à « **assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces responsables et ouvertes** » comporte quatre (04) aspects fondamentaux qui relèvent des missions spécifiques du Ministère de la Justice :

- **Promouvoir l'accès de tous à la justice dans les conditions d'égalité ;**
- **renforcer d'ici 2030 les activités de la restitution et de la rétrocession des biens détournés ;**
- **promouvoir et appliquer les lois et politiques non discriminatoires ;**
- **intensifier la lutte contre la corruption et enrayer la politique des pots-de vin.**

S'agissant du **premier point**, il est question de veiller à la mise en place à tous les niveaux, des institutions et entités responsables, faisant application des lois justes et équitables de telle façon

que tous puissent bénéficier d'un régime d'égalité devant la loi. Ces instances devront être présentes partout où le besoin se fait sentir y compris les juridictions de droit traditionnel qui devraient être redynamisées. Ce point dévoile toute l'actualité de l'arrimage des cartes judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative. Il était déjà inscrit dans l'agenda du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux qui rappelait fort à propos que « **Nous voulons davantage créer des pénitenciers. Nous voulons davantage créer des tribunaux. Nous voulons faire en sorte que la carte pénitentiaire s'arrime à la carte judiciaire** » et « **veiller à ce que partout où il y a une unité administrative qu'il y ait une juridiction** ».

En ce qui concerne le **deuxième point**, il faudra passer de la simple logique de **restitution du corps du délit** (dont les modalités sont fixées par le Décret n° 2013/288 du 04/03/2013), à **celle de la rétrocession**. Cette dernière a l'avantage de l'efficacité sur la première car la rétrocession va au-delà de la seule volonté du responsable de détournement. Elle **induit notamment la mise en place d'un cadre législatif et organique permettant de pouvoir rentrer en possession des biens détournés et des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat**.

Pour ce qui est du **troisième point**, il conviendra de veiller :

- à l'internalisation de toutes les dispositions des instruments juridiques internationaux ratifiés et proscrivant toute forme de discrimination ;
- à la bonne application desdites dispositions par les acteurs impliqués dans la chaîne de distribution de la justice.

Relativement au **quatrième point**, il implique de :

- poursuivre en intensifiant toutes les initiatives tendant à prévenir et combattre la corruption à l'intérieur des services judiciaires et pénitentiaires ;
- enrayer la pratique des pots-de vin à l'origine de la décrédibilisation du service public de la justice, et de la pollution du climat des affaires. En effet, une justice non transparente et corrompue, n'est pas propice aux activités des investisseurs en ce qu'elle crée un sentiment d'insécurité auprès de ces derniers.

S'il est vrai que la préoccupation permanente de l'Etat est de s'aligner aux objectifs globaux définis dans les documents à caractère stratégique que sont la Vision 2035, le DSCE, les ODD et la Stratégie du Secteur Gouvernance, il n'en demeure pas moins que le Département ministériel veille à l'accomplissement de ses missions spécifiques constitutives de ses principes directeurs, ainsi qu'au respect de ses choix politiques. Cette orientation est perceptible dans la définition de ses objectifs et programmes.

1.1.3 : Objectifs ministériels et programmes

Le tableau de synthèse stratégique ci-dessous présente succinctement les enjeux et défis attendus du sous-secteur justice, les objectifs ministériels et les programmes d'intervention.

Synthèse des enjeux et défis	Objectifs ministériels	Résultats	Indicateurs des résultats	Programmes d'intervention
------------------------------	------------------------	-----------	---------------------------	---------------------------

				ion
<ul style="list-style-type: none"> - La modernisation du système judiciaire en vue de son fonctionnement efficient et efficace ; - La restauration de la crédibilité de la Justice basée sur l'indépendance, l'impartialité et l'exécution effective de ses décisions ; - Le renforcement de l'intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorables au développement économique. 	<p>Consolider l'Etat de droit et raffermir le système judiciaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Crédibilité de la Justice rétablie ; - Autorité de la Justice restaurée ; - Qualité de la Justice renforcée ; - Célérité dans le traitement des affaires améliorée ; - Accessibilité à la Justice accrue. 	<ul style="list-style-type: none"> - 01 Palais de Justice construit par triennat - Réduire de moitié le délai moyen de traitement des affaires à l'horizon 2020 - Porter à 50% le taux d'exécution des décisions de Justice à l'horizon 2020 - Indice de perception de la Justice 	<p>1 0 7 : Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Justice</p> <p>1 0 8 : Amélioration de l'Activité Juridictionnelle</p>

<ul style="list-style-type: none"> - L'intensification de la répression de la corruption et des détournements des biens publics ; - La récupération des biens détournés et le recouvrement des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat ; - La poursuite et l'intensification des initiatives tendant à prévenir et combattre la corruption dans le Sous-secteur Justice ; - La Promotion et la vulgarisation du droit des affaires. 	<p>Asseoir la gouvernance dans la gestion des affaires publiques ;</p> <p>Améliorer l'environnement des affaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La fortune publique est protégée ; - Les fonds détournés sont récupérés ; - Le droit des affaires est maîtrisé par les acteurs du Sous-secteur ; - La corruption est combattue à l'intérieur du Sous-secteur ; - La sérénité des investisseurs est garantie ; - La confiance des investisseurs en la justice est retrouvée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter à 30% le taux de récupération des biens détournés et de recouvrement des condamnations pécuniaires à l'horizon 2020 - Pourcentage des affaires réglées en matière de lutte contre la corruption par rapport aux procédures engagées - Porter à 10% le taux des acteurs du Sous-secteur ayant bénéficié d'un renforcement des capacités en matière du droit des affaires à l'horizon 2020 	<p>1 0 7 : Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Justice</p> <p>1 0 8 : Amélioration de l'Activité Juridictionnelle</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La garantie du respect des droits individuels et des libertés publiques ; - La réforme du système pénitentiaire afin de garantir la dignité humaine et la resocialisation des détenus ; - La promotion et l'application des lois et politiques non discriminatoires. 	<p>Garantir le respect des libertés et droits des individus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes de vulgarisation et de diffusion du droit renforcés ; - Violations des droits de l'Homme réduites ; - Traitement des détenus amélioré ; - Surpopulation carcérale réduite ; - Potentiel humain valorisé dans les prisons. 	<p>01 prison construite par triennat</p> <p>Taux de morbidité dans les prisons</p> <p>Pourcentage des textes internationaux à caractère non discriminatoire internalisés</p>	<p>1 0 7 : Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Justice</p> <p>1 0 9 : Amélioration de la Politique Pénitentiaire</p>

- Pour l'atteinte de ces objectifs, le Ministère de la Justice met en œuvre depuis l'exercice budgétaire 2015, les trois programmes ci-dessous, correspondant aux trois entités qui le structurent à savoir : la Chancellerie qui incarne le Pouvoir Exécutif, les Cours et Tribunaux qui exercent le Pouvoir Judiciaire et l'Administration Pénitentiaire qui assure la garde et l'encadrement des personnes placées sous-main de Justice.

Il s'agit de :

Programme 107 : Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Justice

Ce programme englobe les actions menées par l'Exécutif, incarné par l'Administration Centrale du Ministère de la Justice. Il s'assimile au programme support.

Programme 108 : Amélioration de l'Activité Juridictionnelle

Ce programme incombe au Pouvoir Judiciaire qui est exercé par les Cours et Tribunaux. Ici, on devra résoudre les problèmes liés à l'amélioration de l'accès à la Justice :

- accès physique (proximité avec les justiciables, construction et réhabilitation des infrastructures, équipement des juridictions) ;
- accès à l'institution Justice (simplification et vulgarisation des modes de saisine et des procédures, réduction des coûts d'accès).

Programme 109 : Amélioration de la politique pénitentiaire

Ce programme ambitionne de résoudre les problèmes de garde et d'encadrement des détenus.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Les missions spécifiques qui ont été assignées au Ministère de la Justice dans le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et celui n°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Justice sont :

- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la nationalité, aux règles concernant les conflits des lois, au statut des Magistrats, à l'organisation et au fonctionnement de la Haute Cour de Justice, de la Cour Suprême, du Conseil Supérieur de la Magistrature et à l'organisation judiciaire ;
- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au statut des personnes et des biens, au régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale, aux règles de procédure et de compétence devant toutes les juridictions civiles, au droit pénal général et spécial, à l'organisation des professions d'Avocat et d'Auxiliaires de Justice;
- l'instruction des dossiers de recours en grâce et de libération conditionnelle ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique pénitentiaire;
- l'organisation et le suivi du fonctionnement des établissements pénitentiaires ainsi que la gestion des personnels relevant de l'Administration Pénitentiaire ;
- la conservation et l'apposition du sceau de la République du Cameroun ;

- le suivi du contentieux de l'Etat ;
- le suivi de la mise en œuvre de la politique pénale ;
- la coopération judiciaire, en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- le suivi des dossiers OHADA, en liaison avec le Ministère des Finances et les Départements Ministériels concernés ;
- le suivi des Droits de l'Homme et de la lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- le suivi des activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) ;
- le suivi des professions d'Avocat, de Notaire, d'Huissier et autres Auxiliaires de Justice.

Par ailleurs :

- le Ministre de la Justice préside les Commissions de Réforme Législative et Judiciaire et assure le fonctionnement des juridictions ;
- il suit les activités de la Cour Internationale de Justice (CIJ), de la Cour Pénale Internationale (CPI) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (UNHCHR), en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- il est le Conseil du Gouvernement en matière judiciaire ;
- il exerce la tutelle sur l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les programmes du Ministère de la Justice ont été mis en œuvre en 2017 dans un contexte à plusieurs teintes, marqué notamment par :

- l'application de la réforme budgétaire de l'Etat telle qu'éditée par la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier au Cameroun ;
- la poursuite du Processus d'apprentissage des préceptes du Budget-programme par les acteurs de la performance au moyen des sessions de renforcement des capacités qui doivent nécessairement être intensifiées ;
- la poursuite des grands chantiers du Ministère de la Justice ;
- la consolidation de l'édification de l'Etat de droit et le renforcement de la Gouvernance ;
- la poursuite et l'intensification de la lutte contre la corruption ;
- la persistance de la menace sécuritaire occasionnée par les attaques de Boko Haram dans les Régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, le flux migratoire dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua ;
- la persistante de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la mise en œuvre, sur très Hautes instructions du Chef de l'Etat, d'un train de mesures fortes visant à apporter des solutions adéquates aux revendications des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest : réajustements normatifs et institutionnels avec notamment la création d'une section de la Common Law à la Cour Suprême, recrutements spéciaux à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) en cycle de Magistrature et du Greffe ;

- le déploiement important des personnels judiciaires dans les Juridictions, à la suite de la session du Conseil Supérieur de la Magistrature du 07 Juin 2017.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017

1.4.1 : la mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat

L'année 2017 est la deuxième année du 2^{ème} triennat de la mise en œuvre du Budget-Programme au Cameroun. Et au niveau du Ministère de la Justice, les programmes tels reformulés ont été maintenus.

1.4.2 : La dotation budgétaire revue à la hausse

Le budget du Ministère de la Justice au titre de l'exercice 2017 s'élève à 59 498 000 000 FCFA en CP, contre 44 810 000 000 FCFA en 2016, soit une hausse de 14 688 000 000 FCFA en valeur absolue et environ 24,68% en valeur relative.

Cette enveloppe globale a été répartie comme suit :

- Investissement : 3 200 000 000 FCFA ;
- Fonctionnement : 56 298 000 000 FCFA

La répartition des dotations par programme en AE et CP se présente comme suit :

Programme 107 : Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Justice: AE = CP = 9 340 704 000 FCFA

Programme 108 : Amélioration de l'Activité Juridictionnelle : AE= 41 967 461 000 FCFA; CP = 32 515 279 000 FCFA

Programme 109 : Amélioration de la politique pénitentiaire : AE= 17 947 017 000 FCFA ; CP = 17 642 017 FCFA

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 107

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR
JUSTICE

Responsable du programme

NOAH MARIE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La gouvernance en matière de justice commande de lutter contre les dysfonctionnements qui la rendent inefficace. En effet, lorsque les infrastructures ne sont pas assurées, le cadre de travail et les équipements inappropriés, le respect dû à la Justice s'en trouve affecté et son rendement altéré. Outre les deux (02) programmes opérationnels que le Ministère de la Justice conduit, un dernier programme a été mis sur pied pour la coordination et le suivi des activités de l'ensemble du Département. Pour y parvenir, 11 Actions ont été budgétisées en 2017. Les parties prenantes dans sa mise en œuvre sont : l'Administration Centrale, les juridictions et les prisons. Les principaux bénéficiaires étant les acteurs du système judiciaire et du système pénitentiaire.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes.	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère.
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	97.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	98.0
	Année cible:	2019
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 02: AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL Action 03: CONTROLE, AUDIT INTERNE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION Action 05: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE Action 06: DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE Action 07: MAÎTRISE DES RECETTES JUDICIAIRES Action 08: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION Action 09: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES Action 10: COMMUNICATION, RELATION PUBLIQUE ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES Action 12: MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LÉGISLATION Action 13: PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	
DOTATIONS INITIALES	AE 9 340 703 700	CP 9 340 703 700
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NOAH MARIE,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

2017 est la deuxième année du cycle de planification 2016-2018. L'enveloppe globale du budget du Ministère de la Justice a connu une hausse de 24,68 % par rapport à l'exercice précédent. Cette institution fait toujours face au problème crucial de déficit de bureaux pour les personnels, surtout que les Directions ne sont pas concentrées sur un même site géographique. Les travaux d'extension du bâtiment central débutés en 2013, se poursuivent. Les besoins des

services dont les effectifs en personnels ont augmenté, sont sans cesse croissants. La Gouvernance se poursuit et se renforce, l'édification de l'Etat de droit se consolide.

La lutte contre la corruption se poursuit et s'intensifie tant auprès du Tribunal Criminel Spécial qu'auprès des juridictions ordinaires, selon que le montant du détournement est supérieur ou inférieur à 50 millions.

Sur très Hautes instructions du Chef de l'Etat, des mesures fortes sont mises en œuvre, afin d'apporter des solutions adéquates aux revendications des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (réajustements normatifs et institutionnels avec notamment la création d'une section de la Common Law à la Cour Suprême, recrutements spéciaux à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) en cycle de Magistrature et du Greffe).

Le 07 Juin 2017 s'est tenue une session du Conseil Supérieur de la Magistrature à l'issue de laquelle, outre les promotions aux divers grades et l'intégration dans la Magistrature de 161 Auditeurs de Justice diplômés de l'ENAM, à cette occasion, les personnels judiciaires ont été déployés tant dans les services centraux que dans les juridictions.

Dans l'Administration pénitentiaire, 550 personnels tous grades confondus recrutés, en formation à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, seront au terme de leur formation, déployés dans les services centraux et déconcentrés de l'Administration pénitentiaire.

Le Processus d'apprentissage des concepts du budget-programme par les acteurs de la performance se poursuit au moyen des sessions de renforcement des capacités qui doivent nécessairement être intensifiées.

Sur le plan national, le climat sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et le Sud-Ouest reste préoccupant.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Au regard des projections du Projet de Performance des Administrations (PPA) 2017 du MINJUSTICE, améliorer la Gouvernance suppose la gestion du Sous-secteur, renforcer les ressources humaines et leurs capacités, mobiliser de façon accrue les ressources matérielles et financières, disposer d'un système d'information performant et d'infrastructures de qualité. La mise en œuvre du programme 107 en 2017 a permis d'obtenir les principaux extrants (Produits ou services réalisés) ci-dessous :

- Travaux de construction de l'extension du bâtiment central du MINJUSTICE portés de 60 à 70% et les 4e et 5e étages du bâtiment sont achevés, équipés et occupés par les personnels ;
- 311 personnels du Ministère de la Justice ont participé à des séminaires et stages de formation organisés à l'intérieur du territoire national et 38 autres à l'international sur différents thèmes;
- 81 ordinateurs acquis pour les services centraux et les juridictions ;
- Loi n°2017/014 du 12 juillet 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2006/016 du 29 décembre 2006, fixant l'organisation et le fonctionnement de la Cour

Suprême, adoptée et promulguée ; 04 avant-projets de textes finalisés et transmis à la hiérarchie ; 05 projets de textes sont en cours d'élaboration ;

- Informatisation effective du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo avec l'automatisation de toutes les tâches ;
- Mise en service effective des groupes électrogènes acquis pour les juridictions ;
- Contrôle permanent des services judiciaires et pénitentiaires ;
- Rémunération des personnels et charges liées aux consommations d'eau, d'électricité et de téléphone assurées ;
- Cadre de travail et satisfaction des besoins de fonctionnement des services améliorés ;
- Rapport sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2016 élaboré, publié et diffusé.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de construction de l'extension du bâtiment central du MINJUSTICE portés de 60 à 70% et les 4e et 5e étages du bâtiment sont achevés, équipés et occupés par les personnels ; - 311 personnels du Ministère de la Justice ont participé à des séminaires et stages de formation organisés à l'intérieur du territoire national et 38 autres à l'international sur différents thèmes ; - 81 ordinateurs acquis pour les services centraux et les juridictions ; - Loi n°2017/014 du 12 juillet 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2006/016 du 29 décembre 2006, fixant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Suprême, adoptée et promulguée ; 04 avant-projets de textes finalisés et transmis à la hiérarchie ; 05 projets de textes sont en cours d'élaboration ; - Informatisation effective du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo avec l'automatisation de toutes les tâches ; - Mise en service effective des groupes électrogènes acquis pour les juridictions ; - Contrôle permanent des services judiciaires et pénitentiaires ; - Rémunération des personnels et charges liées aux consommations d'eau, d'électricité et de téléphone assurées ; - Cadre de travail et satisfaction des besoins de fonctionnement des services améliorés ; - Rapport sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2016 élaboré, publié et diffusé. 	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	98%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 4 188 586 180	CP 4 188 586 180
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 5 152 117 520	Ecart CP 5 152 117 520
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 4 136 103 094	CP 4 136 103 094
TAUX DE CONSOMMATION	98,74 %	98,74 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Le non-paiement des décomptes pour les travaux d'infrastructures ; - l'instabilité permanente de l'application PROBMIS ; - la non maîtrise des coûts réels de fonctionnement des services ; - la difficile mise en œuvre du dialogue de gestion ; <p>l'incapacité des prestataires à honorer leurs engagements contractuels</p>	
PERSPECTIVES 2018	<ul style="list-style-type: none"> - vulgariser les outils et mettre effectivement en œuvre le Dialogue de Gestion ; - poursuivre le renforcement des capacités des personnels ; - poursuivre le contrôle permanent des services judiciaires et pénitentiaires ; - Poursuivre et améliorer la coordination et le suivi des activités des services ; <p>Améliorer le financement du fonctionnement des services.</p>	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Action 01 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La demande sociale de Justice a augmenté en volume. Elle s'est également diversifiée. Les acteurs de la justice sont appelés à relever de nouveaux défis relatifs à la pertinence, à la performance dans l'administration de la Justice et au respect de la dignité humaine. Il y a donc lieu, et à tous les niveaux, de renforcer les capacités de tous les acteurs du Sous-secteur, aussi bien en ce qui concerne la formation professionnelle initiale que la formation continue. Le renforcement doit se faire en quantité par de nouveaux recrutements mais aussi et surtout en qualité. Il s'ensuit que la question de la formation est nécessairement sous-jacente à celle du renforcement des ressources humaines. Des efforts doivent être faits en faveur de la mise en place de centres de formation avec des programmes adaptés et complets, pour assurer tant la formation professionnelle initiale que continue.

A cet égard, un Institut d'Etudes Judiciaires devra être mis en place. De même, le centre spécialisé de formation du personnel pénitentiaire devra connaître des réformes au plan institutionnel et académique. En effet, le cadre organique de l'ENAP, issue de la réforme de 1992, apparaît aujourd'hui en inadéquation avec la nouvelle vision de l'Administration Pénitentiaire. Il importe de repenser le cadre organique de l'ENAP, de redéfinir ses missions en vue de la rendre plus performante. Par ailleurs, la modernisation des programmes de formation à l'ENAP est l'une des priorités du Sous secteur Justice. Le renforcement des capacités concerne également les personnels de l'administration centrale, qui devront renforcer leurs compétences techniques dans une optique d'efficacité.

OBJECTIF	Accroître qualitativement et quantitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de personnels formés (magistrats, greffiers, et auxiliaires de Justice)					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 30.43	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	240.0						
	Année cible:	2019						
	Valeur Cible	2760.0						
Réalisation exercice (Résultat technique):	-Intégration de 161 Magistrats ; -Renforcement des capacités de 349 acteurs de la Justice en formation continue.							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	148 788 700	148 788 700	123 104 993	123 104 993	123 104 993	123 104 993	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'action en 2017 a été marquée par la volonté politique du Chef de Département, orientée vers le renforcement des effectifs							

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none">- 311 personnels du Ministère de la Justice ont participé à des séminaires et stages de formation organisés à l'intérieur du territoire national sur différents thèmes ;- 38 personnels du Ministère de la Justice ont participé à des séminaires et stages de formation à l'international sur différents thèmes.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les moyens mis à la disposition de l'Action ont permis d'assurer l'organisation des séminaires de formation à l'intérieur du pays et la participation des acteurs de la Justice aux séminaires et stages de formation organisés à l'international.
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le renforcement des effectifs ; Poursuivre le renforcement des capacités des personnels conformément au plan triennal de formation existant.

Action 02 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

Conformément à l'orientation générale de modernisation de la Justice, le Ministère de la Justice met en oeuvre des mesures institutionnelles et réalise des investissements destinés à refléter le nouveau statut constitutionnel du Pouvoir Judiciaire. Le chantier ouvert est relatif au développement des infrastructures de l'administration centrale. Et des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire. La disponibilité de bureaux est de nature à favoriser un meilleur rendement par l'amélioration des conditions matérielles de travail et le regroupement des personnels de service.

Une option vigoureuse et une planification rigoureuse doivent être opérées afin de résoudre de manière significative et pourquoi pas définitive les problèmes de la disponibilité des bureaux et de leur équipement en matériels appropriés pour le bon fonctionnement des services. Des constructions et des réhabilitations sont certes nécessaires, mais il importe de soutenir ces activités par la définition d'un plan raisonnable d'occupation des surfaces disponibles.

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de structures construites, réhabilitées et/ou équipés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		4.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Travaux de construction de l'extension du bâtiment central ont évolué et se trouvent à 70%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	100 000 000	100 000 000	0	0	0	0	0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action est mise en œuvre en 2017 pendant que le MINJUSTICE fait toujours face à un déficit en bureaux pour loger les personnels, surtout que ses Directions ne sont pas concentrées sur un même site géographique. Il y a également une insuffisance en équipements de bureaux et informatiques. L'achèvement de la construction de l'extension du bâtiment central du MINJUSTICE a été retardé, les travaux sont en arrêt suite au non aboutissement de l'avenant relatif à l'accostage.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de construction de l'extension du bâtiment central du MINJUSTICE portés de 60 à 70 % ; les 4^e et 5^e étages du bâtiment sont achevés, équipés et occupés par les personnels ; 81 ordinateurs acquis pour les services centraux et les juridictions. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources utilisées ont permis d'achever les 4 ^e et 5 ^e étages, de les équiper en matériel de bureau et informatique et d'y installer les personnels							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> Reprise et achèvement des travaux et poursuite de l'équipement des bureaux en mobilier et en matériel informatique pour l'extension du bâtiment central ; Poursuite de l'équipement des bureaux en mobilier et en matériel informatique pour les services centraux et les juridictions. 							

Action 03 CONTROLE, AUDIT INTERNE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION

Le service public de la justice fonctionne sur la base des principes universels, à savoir la continuité, l'égalité et la neutralité. Pour permettre aux juridictions d'accomplir de manière efficiente leur mission, leur fonctionnement doit inspirer confiance et sérénité. Il importe dès lors de l'améliorer tant au plan administratif que juridictionnel.

Il s'agit essentiellement de mettre en uvre l'obligation de rendre compte, en renforçant les contrôles dans le Sous-secteur Justice et à tous les niveaux, afin de mieux responsabiliser les acteurs. Les contrôles sans sanctions lorsque la mauvaise gouvernance est constatée n'ont aucune portée. Les sanctions disciplinaires doivent être effectives, impartiales et équitables. Il appartient aux différentes professions judiciaires, organisés sous forme d'ordres professionnels ou dans le cadre d'une Chambre nationale, de faire respecter leur règlement intérieur.

Le fait de corruption, difficile à démontrer et paraissant souvent relever plus de l'impression que de la certitude ne doit pas empêcher d'ouvrir la réflexion et la concertation sur ce phénomène. Il s'agit particulièrement de faire prendre conscience aux acteurs que le Sous-secteur Justice, par la spécificité de ses missions ne saurait en aucune manière tolérer la corruption de ses acteurs. Si la Justice venait à perdre sa crédibilité, sa fonction de régulation sociale, d'instauration de la paix, de renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie ne pourrait être remplie.

Il s'agit en l'espèce de conduire des activités d'information et de sensibilisation dans le Sous-secteur, sur les méfaits de la corruption. Le renforcement de la déontologie et l'effectivité des contrôles dans tous les domaines devront contribuer à une grande prise de conscience. Le suivi de la réalité du phénomène par la production régulière de rapports spécifiques, largement diffusés, devrait contribuer à maintenir une veille sur l'impératif de la lutte contre la corruption dans le Sous-secteur Justice.

OBJECTIF	Améliorer la performance et assainir les comportements dans les services judiciaires et pénitentiaires							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports de missions				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 92.75	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		23.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		69.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		18					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	123 000 000	123 000 000	99 909 565	99 909 565	94 637 558	94 637 558	94,72 %	94,72 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - L'Action est mise en œuvre dans un contexte : <ul style="list-style-type: none"> o d'accroissement de l'insécurité dans les ressorts des Cours d'Appel du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, y rendant aléatoires les missions ; o de contraction budgétaire ; 							

	de persistance des dénonciations sur le phénomène de la corruption en milieu judiciaire et les dysfonctionnements divers.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et transmission des dossiers aux organes disciplinaires (72 enquêtes prescrites, 19 demandes d'explications, 67 lettres d'observations, 16 dossiers transmis aux organes disciplinaires, 10 décisions (02 avertissements ; 02 abaissements d'échelon, 04 rétrogradations ; 01 révocation ; 01 relaxe) ; - Réalisation d'une mission d'enquête c/o les faux jugements supplétifs en matière d'état civil au TPI d'Ekounou ; <p>Missions sur la perception de la corruption par les justiciables au Centre et Sud (Mbalmayo, Sangmélima et Djoum), à l'Ouest (Bandjoun, Bafang, Dschang, Foumban), à l'Est (Bertoua, Batouri, Abong-Mbang).</p>
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - programme d'activités revu au regard de la révision à la baisse des crédits ; - de nombreuses activités retardées en raison de la mise en place tardive de la caisse d'avance (ouverture mi-mai 2017, mise à disposition des fonds, 27 juillet 2017) ; <p>solution tardive au problème de la prise en charge des membres de la société civile, membres de la Cellule de Lutte contre la Corruption : obtention de numéros matricule budgétaire.</p>
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - multiplier et renforcer les contrôles : contrôle des Services Centraux, contrôle et évaluation des juridictions ; - poursuite des missions sur la perception de la corruption ; - poursuite des travaux aux fins de validation et diffusion du guide d'éthique et de déontologie du personnel judiciaire ; - poursuite de la sensibilisation des acteurs et des usagers sur les méfaits de la corruption ; - prévenir les dysfonctionnements et les lenteurs judiciaires.

Action 05 GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

La loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat et les directives de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) du 19 décembre 2011 en matière budgétaire et financière sont actuellement les bases juridiques de la gestion par la performance dans l'administration camerounaise. Depuis l'exercice 2013, tous les Départements Ministériels, les organes constitutionnels et les autres institutions se sont arrimés à cette nouvelle donne. Ils élaborent et exécutent leur budget suivant cette nouvelle approche managériale, sous-tendue par la budgétisation par programme.

En effet, selon la loi suscitée, un programme qui est un ensemble d'actions à mettre en oeuvre au sein d'une administration pour la réalisation d'un objectif déterminé de politique publique, nécessite la mobilisation des fonds publics dont l'utilisation doit impérativement aboutir à des résultats qui concourent à l'atteinte de l'objectif poursuivi. Les programmes découlent de la stratégie.

La mise en oeuvre des programmes nécessitent la mobilisation d'importantes ressources financières et le recours à des outils de planification et de suivi-évaluation, afin de l'efficacité de la dépense et l'atteinte des objectifs. Il s'agit donc d'une part, de conduire les activités d'élaboration des documents de planification, de programmation et de budgétisation, selon les normes édictées par le nouveau Régime financier de l'Etat et, d'autre part, d'assurer l'exécution efficace et le suivi du budget en mode programme. Un accent particulier devra être mis sur le renforcement des capacités des gestionnaires du Sous-secteur Justice et des acteurs de la chaîne PPBS.

OBJECTIF	Assurer la bonne exécution budgétaire et financière des programmes							
Indicateur	Intitulé:	Documents budgétaires et financiers produits annuellement					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	4						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	101 000 000	101 000 000	82 309 052	82 309 052	78 062 052	77 062 052	94,84 %	94,84 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'année 2017 marque l'étape de mi-parcours du second triennat 2016 – 2018. La notion de Budget-Programme est de plus en plus maîtrisée. Le Renforcement des Capacités des acteurs se poursuit, mais le Dialogue de Gestion non encore instauré.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> · Les gestionnaires formés sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ; · L'avant-projet de performance des Administrations (APPA) élaboré pour le passage au Comité Interministériel d'Examen des programmes (CIEP) 2017 ; · Le projet de performance des Administrations (PPA) et le budget-programme 2018 élaboré ; · Le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2016 élaboré. 							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Tous les documents exigés dans le processus d'élaboration du budget-programme 2017 ont été produits à temps.
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">• Lancer effectivement le Dialogue de Gestion• Poursuivre l'imprégnation des acteurs du MINJUSTICE sur la GAP• Poursuivre la production des documents et outils exigés par le processus d'élaboration du Budget-programme.

Action 06 DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE

L'objectif poursuivi est de rendre performants les échanges entre les différentes structures de l'Administration de la Justice. En effet, l'amélioration du fonctionnement des services par le recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication conduit à mettre l'accent sur l'informatisation et la mise en réseaux des acteurs du Sous-secteur : dans les juridictions, les prisons, l'administration centrale et, à terme, les uns avec les autres. L'informatisation va ainsi offrir d'immenses possibilités de communication et améliorer la circulation de l'information.

Cette option, onéreuse et difficile à mettre en oeuvre paraît cependant incontournable et autant s'y engager dès à présent. Elle induit des changements de mentalité, de comportement, d'organisation du travail qui se fait sur le long terme.

La modernisation et le développement du système d'information statistique devra permettre de rendre l'information disponible et accessible à temps réel, pour permettre au sous-secteur de disposer d'un instrument de pilotage et de gestion de ses activités. Il s'agit de mettre en place une politique de collecte, d'exploitation et de diffusion des données statistiques, en vue de :

- produire l'annuaire statistique, les tableaux de bord et les chiffres clés de la Justice;
- former d'une part, les acteurs de la chaîne de production sur les méthodes de collecte et de traitement de l'information et d'autre part, les responsables et les utilisateurs sur l'utilisation et l'utilité des statistiques judiciaires.

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs et assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		20.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		70.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		-Marché relatif à l'informatisation du TPI Douala-Bonanjo réceptionné ; -Marché relatif à l'interconnexion via fibre optique des 10 Cours d'Appel, de la Cour Suprême et du Bâtiment Justic@m avec la Chancellerie ; -Marché relatif à la maintenance du TPI Yaoundé-Centre Administratif réceptionné; -Matériel pour la mise en réseau des services dans 03 Cours d'Appel acquis ; -Marché relatif à l'informatisation de la prison centrale de Yaoundé suivi ; -03 groupes électrogènes mis en service dans 03 juridictions ; -L'annuaire statistique 2016 du Ministère de la Justice produit.				30%		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	242 400 000	242 400 000	105 167 571	105 167 571	105 167 571	105 167 571	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Les aménagements électriques et les réseaux informatiques sont en cours d'élaboration dans les juridictions. L'informatisation de l'administration pénitentiaire est dans sa phase d'exploitation avec la saisie de 1500 dossiers de détenus à la prison centrale de Yaoundé. La production des données statistiques est effective.							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'informatisation effective du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo avec l'automatisation de toutes les tâches; - La mise en service des groupes électrogènes acquis pour les juridictions ; - La mise en exploitation des premiers modules développés pour la gestion du greffe de la Prison centrale de Yaoundé ; - L'effectivité des aménagements électriques et la finalisation de la construction du réseau informatique de la Prison Centrale de Yaoundé ; <p>La production du draft de l'annuaire statistique 2016 du Ministère de la Justice.</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Les moyens mis à la disposition de l'action ont permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'informatisation des services ; - faire des missions de collecte des données statistiques dans les juridictions et les prisons ; - développer des masques de saisie pour la collecte des données judiciaires et pénitentiaires ; - produire le Draft de l'annuaire statistique 2016 du Ministère de la Justice; <p>faire des missions de suivi des marchés de l'informatisation du système judiciaire camerounais</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<p>Poursuivre l'informatisation du système judiciaire avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition des Serveurs ; - le déploiement des applications dans les juridictions où le réseau informatique est opérationnel, les aménagements électriques effectifs et les groupes électrogènes mis en service, - la formation et l'accompagnement des utilisateurs à l'utilisation des applications Justic@m. <p>Poursuivre la mise en œuvre le SDI de l'Administration pénitentiaire par l'achèvement de l'informatisation du site pilote et le déploiement dans d'autres prisons centrales.</p> <p>Poursuivre la maintenance des juridictions déjà informatisées</p>

Action 07 MAÎTRISE DES RECETTES JUDICIAIRES

le sous-secteur justice doit améliorer le recouvrement des recettes générées par les amendes et les frais de justice. Ceci suppose la mise sur pied d'un système performant de remontée des informations en la matière, des juridictions vers la Chancellerie, d'exploitation et d'analyse des ces données afin de constituer une banque fiable, en attendant la mise en place d'une structure qui en aura la responsabilité effective. Des moyens financiers conséquents devraient être mis à sa disposition pour cette action

OBJECTIF	Suivre les recettes judiciaires							
Indicateur	Intitulé:		Ratio des recettes recouvrées par rapport au montant des condamnations pécuniaires				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 20,23%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:							
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		60.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	21 000 000	21 000 000	17 595 000	17 595 000	17 595 000	17 595 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette Action est mise en œuvre pour le suivi des condamnations pécuniaires prononcées par les juridictions et améliorer le taux de leur recouvrement. En effet, il existe une très grande disparité entre le total des condamnations prononcées et le montant global des sommes recouvrées. A titre d'illustration, les statistiques de 2015 montrent que le montant mis en recouvrement était de 3 834 922 613 FCFA alors que le montant effectivement recouvré n'était que de 240 522 224 FCFA. Cette situation a perduré jusqu'en 2017.</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Les données sur les condamnations pécuniaires prononcées et les sommes effectivement recouvrées sont collectées auprès des Juridictions ; - Les données collectées sont exploitées afin de ressortir la situation par ressort de Cour d'Appel et la situation nationale ; - le ratio des recettes recouvrées par rapport aux condamnations prononcées est calculé par ressort de Cour d'Appel, puis au plan national. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les ressources allouées à l'Action ont permis de financer les missions de collecte des données sur les recettes judiciaires dans les Cours d'Appel et Tribunaux, de les centraliser et de les exploiter à la Chancellerie.</p>							
Perspectives 2018	<p>Poursuivre la maîtrise des recettes judiciaires et mener des actions qui contribueraient à l'amélioration du taux de recouvrement des condamnations pécuniaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séminaires de formation et de sensibilisation des Magistrats, Greffiers, OPJ et Agents verbalisateurs sur les techniques de recouvrement ; - Elaborer un projet de texte rendant exécutoire sur l'ensemble du territoire, le recouvrement des recettes judiciaires ; <p>Pourvoir les Parquets des Carnets à souche pour le suivi quotidien des recettes judiciaires.</p>							

Action 08 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

Pour faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'orée 2035, les autorités camerounaises ont opté depuis quelques années pour la planification stratégique qui permet de mettre sur pied, une Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et une gestion prévisionnelle des ressources humaines, matérielles et financières. En effet, la planification stratégique pour une organisation consiste à se fixer des objectifs en considérant sa mission, son environnement et ses capacités. Il en résulte un plan à moyen ou long terme qui détermine l'affectation des ressources de manière à atteindre des résultats significatifs. Elle comporte plusieurs étapes dont la prospective, la planification, la programmation et la budgétisation. Des démarches et outils spécifiques sont utilisés pour chacune de ces étapes avec des finalités distinctes, mais bien intégrées dans un système cohérent.

Cette action va permettre au Sous-secteur de disposer à temps des outils exigés dans le processus de planification stratégique, de réaliser différentes études nécessaires à la gestion prévisionnelles des ressources et la maturation des projets. Les activités seront donc axées sur le renforcement des capacités des acteurs du Sous-secteur sur la planification stratégique, la réalisation des enquêtes ou collecte des données nécessaires à la réalisation des études spécifiques, l'exploitation et l'interprétation des données et la rédaction des rapports d'études

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense							
Indicateur	Intitulé:	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	3.0						
	Année cible:	2019						
	Valeur Cible	9.0						
Réalisation exercice (Résultat technique):	-Les Dossiers de programme produits et validés à l'issue de la revue/actualisation des programmes ; -Le Rapport CDMT produit et validé à l'issue du processus d'actualisation des CDMT ; -Le Référentiel de passage au Comité Elargi de Programmation (CEP) produit.							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	73 000 000	73 000 000	59 167 197	59 167 197	59 167 197	59 167 197	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- 2017 marque le début des projections pour la préparation du 3^{ème} triennat de mise en œuvre du budget-programme (2019-2021). Cette initiative est toutefois entravée par l'indisponibilité d'un document de référence postérieur au DSCE dont l'échéance est prévue pour 2020 ;</p> <p>Au sein du Ministère, la mise en place du dialogue de gestion se poursuit, bien que le niveau d'implication des acteurs ne soit pas encore total.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - La participation à la revue/actualisation des programmes a été effective ; - Le processus d'élaboration des documents de programmation a été mené jusqu'au bout ; - Les dossiers de programmes sont produits et acheminés ; <p>Le CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme) est élaboré.</p>							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les documents de planification et de programmation ont été produits dans des délais raisonnables
Perspectives 2018	<p>En 2018, il conviendra de : Accélérer à la diligence des Administrations d'accompagnement, la finalisation du document de référence post-DSCE pour éviter des goulots d'étranglement au processus budgétaire dans son ensemble ;</p> <ul style="list-style-type: none">- densifier l'allocation des ressources pour le renforcement des capacités des acteurs en matière de planification et de programmation ;- Améliorer le niveau de mise en œuvre du dialogue de gestion pour en faire le socle d'une planification et d'une programmation de qualité.

Action 09 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Le budget programme est mis en place pour garantir la Gestion Axé sur les Résultats. L'atteinte des résultats est assurée par la coordination, le suivi et l'évaluation de la performance des services qui ont bénéficiés des ressources nécessaires pour produire les résultats escomptés. La performance s'apprécie sur le double aspect de l'efficacité et de l'efficience.

L'efficience consiste à utiliser au mieux les ressources disponibles, afin d'optimiser la productivité. Elle vise le meilleur rapport entre les biens produits ou les services livrés et les ressources utilisées. Alors que l'efficacité a trait à l'atteinte du but ou des objectifs fixés, qu'ils soient stratégiques ou opérationnels. Elle vise la réalisation des objectifs spécifiques fixés et l'obtention des résultats escomptés. Elle amène à apprécier dans quelle mesure les réalisations attendues ont été produites et si l'intervention publique a eu des résultats clairs ou positifs pour les différents bénéficiaires. La Coordination et le suivi des activités des services passent par ces notions.

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports d'activités conformes au canevas				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		91.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		276.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 353 875 000	8 353 875 000	3 557 672 992	3 557 672 992	3 514 708 913	3 514 708 913	98,79 %	98,79 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>L'année 2017 a été marquée par le redéploiement des personnels tant dans les services centraux que dans les juridictions, à la suite du Conseil Supérieur de la Magistrature du 07 juin 2017, et par le recrutement par concours des personnels de l'Administration Pénitentiaire, tous grades confondus.</p> <p>Sur très Hautes instructions du Chef de l'Etat, des mesures fortes sont mises en œuvre, afin d'apporter des solutions adéquates aux revendications des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (réajustements normatifs et institutionnels avec notamment la création d'une section de la Common Law à la Cour Suprême, recrutements spéciaux à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) en cycle de Magistrature et du Greffe).</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - La rémunération des personnels et les charges liées aux consommations d'eau, d'électricité et de téléphone ont été assurées ; - Le cadre de travail et la satisfaction des besoins de fonctionnement des services ont été améliorés ; <p>Les structures et unités de travail ont fonctionné de manière satisfaisante.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<p>Le fonctionnement des services a été assuré aussi bien que le paiement des factures de consommation d'eau, électricité et téléphone. Par ailleurs les services ont reçu des dotations en équipement.</p>							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et améliorer la coordination et le suivi activités des services ; - Accélérer le processus de numérisation des archives et de traitement des données statistiques ; - Améliorer le financement du fonctionnement des services. 							

Action 10 COMMUNICATION, RELATION PUBLIQUE ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

L'objectif étant d'accroître la visibilité des actions menées, le Sous-secteur Justice gagnerait à vulgariser ses différentes productions, à communiquer sur les actions menées en son sein

OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		7.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		24.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	47 000 000	47 000 000	37 594 436	37 594 436	37 594 436	34 869 000	100 %	92,75 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'Action en 2017 a été marquée par la volonté du Chef de Département d'améliorer l'image et la visibilité de la Justice à travers une communication accrue sur les différentes activités menées par le Ministère de la Justice.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Interview du GDS sur les Revendications de certains avocats anglophones dans le Journal le + de Repères ; - Remises des exemplaires des Actes OHADA (version anglaise) au MINFOPRA, MINESUP, à l'ENAM, aux Procureurs Généraux du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, à la Presse, et au Barreau ; - Conférence de Presse Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, rendant publiques les instructions du Président de la République, en guise de réponses aux revendications des Avocats de la zone anglophone ; - Couverture de l'atelier de validation du Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2016 et de la Réunion des Chefs de Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire (cérémonies d'ouverture et de clôture) ; - Passages du Garde des Sceaux devant le Parlement (pour la défense du budget du MINJUSTICE et la défense du Projet de Loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2006/016 du 29 décembre 2006 portant organisation et fonctionnement de la Cour Suprême) ; <p>Explications du Garde des Sceaux et ses collaborateurs, sur les questions liées à la Justice, dans les médias publics et privés, suite au discours de fin d'année du Chef de l'Etat à la Nation</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)								
Perspectives 2018	Accroître davantage la visibilité et améliorer l'image du Ministère de la Justice, à travers une communication plus accrue de l'ensemble des activités menées.							

Action 12 MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LÉGISLATION

Les activités à mener devront permettre au Cameroun de respecter ses engagements internationaux, en conformant sa législation avec les dispositions des conventions internationales ratifiées. Au plan interne, il est prévu de mener des activités visant à l'harmonisation de la législation. Ceci permettra de mettre fin à la situation existante de double culture juridique, de renforcer l'intégration nationale et d'assurer un traitement égalitaire des citoyens dans l'Etat.

La conduite de l'action de modernisation et d'harmonisation de la législation nécessite surtout un renforcement des capacités de la Direction de la Législation du MINJUSTICE d'une part, et une concertation et coordination avec d'autres acteurs partenaires participant directement ou indirectement à l'élaboration des normes d'autre part. L'Etat de droit, c'est l'existence d'une législation adaptée, appliquée et respectée. Le renforcement des capacités des acteurs par la formation est important en ce sens que cela permet d'avoir des textes de qualité, appropriés pour le contexte et ainsi de nature à réduire le plus possible la survenance de situations de non-droit, en raison des législations inadaptées et corrélativement inefficaces.

OBJECTIF	Renforcer le dispositif législatif							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'avant-projets de textes élaborés ou révisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		16.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		30.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		10 Avant-projets de textes élaborés ou révisés						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	60 000 000	60 000 000	48 768 396	48 768 396	45 863 396	45 863 396	94,04 %	94,04 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	En 2017, un accent particulier a été mis sur le respect des engagements sur le plan international par le Cameroun dans les conventions internationales ratifiées. Au plan interne, il s'est agi de mettre fin à l'existence de la double culture juridique au moyen de l'harmonisation de la législation.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2017/014 du 12 juillet 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2006/016 du 29 décembre 2006, fixant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Suprême, adoptée et promulguée ; - Loi n°2017/012 du 12 juillet 2017 portant Code de justice militaire - 03 avant-projets de textes finalisés et transmis à la hiérarchie relatifs : <ul style="list-style-type: none"> • à la réforme foncière et domaniale ; • à l'organisation judiciaire (Tribunaux de Commerce) ; • au projet de Décret portant statut et organisation de la Profession de Notaire ; - 05 avant-projets de textes sont en cours d'élaboration à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • projet de Loi portant création de la Cour des Comptes; • projet de Loi portant Juge de l'application des peines ; • projet de Loi portant modification du Code de Procédure Pénale sur l'administration de la Justice pour Mineur ; • projet de Loi modifiant la Loi sur les stupéfiants ; - projet de Décret portant création d'un Institut National des Etudes Judiciaires. 							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Bien que limitées, les ressources mises à la disposition de l'Action ont permis de parachever les avant-projets de textes en chantier et de poursuivre l'activité législative
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer les capacités de la Direction de la Législation du MINJUSTICE ;- Promouvoir la concertation et la coordination avec d'autres partenaires participant à la rédaction des actes législatifs et réglementaires.

Action 13 PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Cette action est centrée sur les activités de promotion et de protection des droits de l'Homme. Elle correspond à la volonté du Gouvernement d'articuler la politique du sous secteur Justice avec ses engagements internationaux et de prendre en compte la demande sociale émanant des acteurs de la société civile.

La promotion des droits de l'homme requiert la mise en oeuvre d'activités d'information en vue de l'appropriation desdits droits. Ceci implique un important effort de diffusion des instruments juridiques, une facilitation à leur accessibilité par la simplification du langage juridique. Il importe ainsi de faire connaître les droits de l'homme, mais également les cas de leur violation. Les différents rapports régulièrement produits sur l'état des droits de l'homme méritent une large diffusion, en ce qu'ils peuvent contribuer au changement des comportements.

OBJECTIF	Promouvoir et faire respecter les droits de l'homme							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de campagnes de formation et de sensibilisation des acteurs de la chaîne de répression					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 91,66	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	4.0						
	Année cible:	2019						
	Valeur Cible	12.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	70 640 000	70 640 000	57 296 978	57 296 978	57 296 978	57 296 978	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	En 2017, l'objectif était de rendre compte de la situation des Droits de l'Homme au cours de l'année 2016 et de permettre au Gouvernement de se conformer à ses obligations relatives aux Droits de l'Homme							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2016 élaboré ; - Rapport National du Cameroun au titre du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel élaboré ; - 55 Magistrats formés sur les questions de Droits de l'Homme ; - Compilation des textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux Droits de l'Homme actualisée ; Poursuite de la coopération avec l'UNICEF à travers la formation des Magistrats civils et militaires, Avocats, Travailleurs sociaux, personnels de l'Administration Pénitentiaire et acteurs de la société civile des Régions de l'Extrême-Nord et du Nord sur les alternatives à la détention des enfants associés aux forces et groupes armés.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les activités prévues ont été effectivement mises en œuvre malgré la modicité des moyens.							
Perspectives 2018	Poursuivre les activités d'information en vue de l'appropriation des Droits de l'Homme.							

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 108

AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

Responsable du programme

MAHOUE MICHEL

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme incombe au Pouvoir Judiciaire qu'exercent les Cours et Tribunaux. Il permettra d'assurer une meilleure visibilité de l'action des juridictions tout en activant sur les leviers déterminants et décisifs à l'amélioration de l'activité juridictionnelle, notamment le levier de l'accès à la justice, celui du rendu de la justice et l'exécution des décisions de justice. A ces leviers, il conviendra d'adjoindre d'autres déterminants non moins importants que sont : la lutte contre la corruption et l'amélioration du climat des affaires.

Afin de réduire les lenteurs judiciaires et d'améliorer l'exécution des décisions de justice, il conviendra d'envisager, un ensemble de mesures permettant d'inverser la tendance en rapprochant de plus en plus la justice des justiciables, de renforcer et d'améliorer les moyens de fonctionnement des unités de travail et de moderniser le cadre et les outils de travail.

Les parties prenantes dans sa mise en œuvre sont : l'Administration Centrale, toutes les juridictions, les avocats, les huissiers, les notaires, la DGSN, le SED, le CNDHL. Au rang des principaux bénéficiaires de la bonne administration de la justice, l'on peut dénombrer : les justiciables, les investisseurs et partant les Institutions de la République dont le rayonnement est tant souhaité par le Chef de l'Etat.

OBJECTIF	Améliorer l'accès et la qualité du service public de la justice.	
Indicateur	Intitulé:	Délais moyen de traitement des affaires
	Unité de mesure	MM
	Valeur de référence:	21.0
	Année de référence:	2015
	Valeur Cible	19.0
	Année cible:	2019
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENDU DE LA JUSTICE Action 02: EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE Action 04: ACCÈS À LA JUSTICE Action 10: RÉPRESSION DE LA CORRUPTION	
DOTATIONS INITIALES	AE 41 967 461 300	CP 32 515 279 300
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MAHOUE MICHEL,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

- La menace sécuritaire occasionnée par les attaques de Boko Haram dans les Régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, les flux migratoires dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua ;
- Le cadre inapproprié de travail dans les juridictions dû à l'insuffisance et à la vétusté des locaux (bureaux et salles d'audience) ;
- le Dialogue de Gestion se met progressivement en place. Les acteurs de la performance

n'ayant pas le même niveau de compréhension de la notion de budget-programme, le renforcement de leurs capacités reste d'actualité ;

- le renseignement des indicateurs du programme demeure une difficulté majeure compte tenu de la non disponibilité des données statistiques.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

L'objectif du programme est d'améliorer l'accès et la qualité du service de la Justice à travers notamment la construction des palais de Justice, la modernisation de la législation, l'application de la règle de droit dans le strict respect des droits des citoyens, le tout dans un climat favorable à l'investissement qui induit le développement durable.

S'agissant des infrastructures, les travaux de construction du Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé sont portés à 35 % ; les travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda sont portés à 85 % ; ceux du Palais de Justice de Mbalmayo sont exécutés à 45% et ceux du Palais de Justice de Nanga-Eboko sont à 50%. Certains Palais de Justice ont été réhabilités et équipés.

En 2017, l'ensemble des juridictions ont reçu 301 256 recours, le ratio des affaires jugées sur les affaires enrôlées étant de 66,5% pour un délai moyen de traitement des affaires d'environ 21 mois ;

Cette même année, le TCS a enrôlé 45 affaires et rendu 18 décisions, soit un ratio de 40%. Dans ces affaires, 260 personnes sont poursuivies, dont 50 femmes. 27 personnes ont été condamnées au 31 décembre 2017. Les sommes versées au Trésor Public au titre de restitution du corps du délit s'élèvent à 4.088.390 196 francs CFA.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	<p>S'agissant des infrastructures, les travaux de construction du Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé sont portés à 35 % ; les travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda sont portés à 85 % ; ceux du Palais de Justice de Mbalmayo sont exécutés à 45% et ceux du Palais de Justice de Nanga-Eboko sont à 50%. Certains Palais de Justice ont été réhabilités et équipés.</p> <p>En 2017, l'ensemble des juridictions ont reçu 301 256 recours, le ratio des affaires jugées sur les affaires enrôlées étant de 66,5% pour un délai moyen de traitement des affaires d'environ 21 mois ;</p> <p>Cette même année, le TCS a enrôlé 45 affaires et rendu 18 décisions, soit un ratio de 40%. Dans ces affaires, 260 personnes sont poursuivies, dont 50 femmes. 27 personnes ont été condamnées au 31 décembre 2017. Les sommes versées au Trésor Public au titre de restitution du corps du délit s'élèvent à 4.088.390 196 francs CFA</p>	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	86, 35%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	<p style="text-align: center;">AE</p> <p style="text-align: center;">38 495 333 488</p>	<p style="text-align: center;">CP</p> <p style="text-align: center;">29 043 151 488</p>
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	<p style="text-align: center;">Ecart AE</p> <p style="text-align: center;">3 472 127 812</p>	<p style="text-align: center;">Ecart CP</p> <p style="text-align: center;">3 472 127 812</p>
CRÉDITS CONSOMMÉS	<p style="text-align: center;">AE</p> <p style="text-align: center;">27 652 578 995</p>	<p style="text-align: center;">CP</p> <p style="text-align: center;">27 652 578 995</p>
TAUX DE CONSOMMATION	71,83 %	95,21 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Les ressources financières allouées au programme ont permis d'assurer le paiement des décomptes présentés par les prestataires dans les différents chantiers de construction, d'assurer le fonctionnement quotidien des juridictions et des services centraux qui interviennent dans la mise en œuvre du programme.</p>	
PERSPECTIVES 2018	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les efforts en vue de réduire davantage les délais de traitement des affaires ; - poursuivre les travaux de construction des Palais de Justice ; - poursuivre la réhabilitation de certains Palais de Justice ; équiper certaines juridictions. 	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Action 01 RENDU DE LA JUSTICE

Etant accessible, la Justice doit pouvoir jouer son rôle de préservation de la paix sociale et de réparation du préjudice subi, en toute indépendance et en toute impartialité. Les juridictions doivent fonctionner normalement et librement pour connaître de leurs saisines et rendre avec célérité des décisions pour le règlement des litiges. Ceci exige des moyens accrus pour leur fonctionnement et une motivation de ses acteurs qui passe par un meilleur traitement salarial et l'amélioration des conditions de travail.

Le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire participe du principe de la séparation des pouvoirs. Pour y parvenir, la volonté politique, plus qu'une affirmation dans les textes commande une concrétisation dans les faits, par le changement des modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, d'une part, et la revalorisation statutaire des acteurs du pouvoir judiciaire, d'autre part. Ceux-ci sont également et directement concernés par l'effectivité de leur indépendance, en se conformant professionnellement et socialement aux règles déontologiques et obligations de leur profession.

Il existe d'autres modes de règlement des litiges qui participent à la réalisation des droits et à la préservation de la paix sociale. Aussi, une action devrait être engagée pour la promotion des voies de conciliation, de médiation et d'arbitrage. Ces voies trouvent déjà application dans la justice traditionnelle d'une part et les centres d'arbitrage d'autre part. Ceux-ci méritent une attention en ce qu'ils offrent d'autres modes de régulation sociale, souvent plus proches des justiciables qui s'en réfèrent.

OBJECTIF	Renforcer la fonction de régulation sociale de la justice								
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 97,79%	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2015							
	Valeur de référence:	57.0							
	Année cible:	2019							
	Valeur Cible	68.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	Affaires enrôlées : 204 186 - Décisions rendues : 135 960 - Pourcentage; 66,5							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	18 217 848 800	18 217 848 800	16 174 279 040	16 174 279 040	16 174 279 040	16 174 279 040	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre intervient alors que le pays est contraint à une guerre contre les islamistes sur le front septentrional et les rebelles de la RCA sur le front oriental.								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Les procédures reçues par les juridictions sont traitées (enrôlées, instruites et jugées) : - Affaires enrôlées : 204 186 Décisions rendues : 135 960
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les moyens de l'action constituent des crédits délégués dédiés aux structures opérationnelles (juridictions). ils ont permis de faire fonctionner les sièges, les parquets, les cabinets d'instruction.
Perspectives 2018	- amélioration des conditions de travail ; amélioration du ratio des affaires jugées par rapport aux affaires reçues.

Action 02 EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

Pour être efficace, la justice doit non seulement rendre des décisions impartiales mais également s'assurer de leur exécution effective. Cette nécessité implique une saine application de la loi et une contribution efficiente de tous les acteurs concourant à la mise à exécution des sentences rendues. En pratique, l'exécution des décisions de justice se heurte à plusieurs difficultés notamment la localisation des parties, eu égard aux problèmes d'adressage ; les restrictions liées à diverses immunités. En coordination avec la police judiciaire, des mesures doivent être prises pour permettre à la justice de disposer de données fiables sur les justiciables afin de les obliger à se soumettre à son autorité.

L'exécution des décisions de justice constitue un droit aujourd'hui revendiqué, car il ne servirait à rien d'obtenir une décision qui ne serait point exécutée. L'action prévue en l'espèce se concentrera sur l'amélioration de l'exécution des décisions de justice, en s'orientant vers quatre directions : un renforcement de l'application des lois et des décisions de justice, car la justice, bras séculier du législateur joue sa crédibilité et doit fournir une réparation juste et équitable aux justiciables ; un renforcement de l'activité des auxiliaires de justice qui sont chargés d'assurer la bonne exécution des décisions de justice. En effet, les auxiliaires de justice et les OPJ ont pour impérieux devoir de s'investir dans la bonne administration de la Justice. Leur concours à l'exécution des décisions renforce l'efficacité de la justice. Il faut donc conduire des activités qui favorisent ou obligent les auxiliaires de justice et les OPJ à contribuer à assurer la bonne exécution des décisions de justice. un renforcement de l'action disciplinaire suivie de sanctions effectives, afin de promouvoir l'éthique et renforcer la conscience professionnelle des acteurs à tous les niveaux et à l'égard de tous.

l'identification des justiciables, coordonnée sur l'étendue du territoire et dans le cadre d'une coopération entre les forces de sécurité et les autorités judiciaires. Il s'agira au final d'aboutir à l'élaboration d'un fichier national d'identification judiciaire (recueil, transmission et exploitation de données relatives à l'identité et à l'information judiciaire).

OBJECTIF	Rétablir la victime dans ses droits								
Indicateur	Intitulé:	Taux d'exécution des décisions de justice						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2015							
	Valeur de référence:	32.0							
	Année cible:	2019							
	Valeur Cible	47.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	34%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	10 720 600 000	10 720 600 000	10 717 691 462	10 717 691 462	9 493 117 336	9 493 117 336	88,56 %	88,56 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - faible taux d'exécution des décisions de Justice ; - énormes difficultés rencontrées lors de l'établissement et la signification/notification des pièces d'exécution ; 								

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>Au cours de l'année 2017, les contrôles ont été effectués dans les Cabinets de Notaires et d'Huissiers des ressorts des Cours d'Appel de l'Adamaoua, du Littoral et de l'Ouest.</p> <p>De nombreux Arrêtés et Décrets ont été pris notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Arrêté n° 083/DPJ/SG/MJ du 24 février 2017 portant nomination d'un Agent d'Exécution à NGONG. - l'Arrêté n° 193 du 16 mai 2017 portant nomination des intérimaires chargés de liquider les Etudes de Notaires ; - les Arrêtés n°^S 078 du 02 février 2017, 323, 324, 325, 326 et 327 du 05 juillet 2017 accordant un délai supplémentaire aux liquidateurs des Etudes d'Huissiers de Justice ; - l'Arrêté n° 435/DPJ/SG/MJ du 12 octobre 2017 constatant la dissolution d'une Société Civile Professionnelle de Notaires ; - le Décret n° 2017/189 du 08 mai 2017 portant fin aux fonctions de Notaire ; - le Décret n° 2017/200 du 08 mai 2017 portant nomination des Notaires. <p>Deux séminaires de renforcement des capacités ont été organisés avec pour thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Notaire et l'Avocat dans les transactions immobilières au Cameroun du 11 au 12 mai 2017 ; - L'Huissier de Justice et les procédures d'expulsion et de déguerpissement au Cameroun du 1^{er} au 2 juin 2017. <p>S'agissant du suivi des dossiers disciplinaires, chez les Avocats, 44 dossiers ont été enregistrés et deux sanctions prononcées : un blâme et un avertissement.</p> <p>En ce qui concerne les Notaires et des Huissiers de Justice, il a été enregistré respectivement, 55 et 29 dossiers. Aucune sanction n' été infligée.</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Les moyens de l'action ont permis de renforcer les capacités des intervenants et de procéder aux contrôles des cabinets et études</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des mécanismes susceptibles de faciliter la rédaction des décisions de Justice ; - aménager des services de l'Enregistrement dans la presque totalité des juridictions ; - mettre en place et vulgariser les techniques d'identification des parties au procès dès l'enquête préliminaire.

Action 04 ACCÈS À LA JUSTICE

Dans un État de Droit, les citoyens doivent avoir accès à la Justice pour la défense de leurs droits et libertés. Les activités envisagées vont favoriser cet accès. En effet, le système judiciaire ne peut assurer efficacement son rôle en matière de régulation sociale, de respect des droits de l'Homme et de maintien de la paix qu'à la condition d'être accessible à tous. La politique du sous-secteur vise donc à satisfaire d'une part, l'obligation de proximité en rapprochant la justice des justiciables et d'autre part, l'obligation de simplification, d'explication et de vulgarisation des compétences et des procédures, la réduction des coûts pour permettre à ces derniers de saisir facilement la Justice pour faire valoir leurs droits. Réaliser l'accès à la justice pour les justiciables postule que des obstacles de divers ordres soient surmontés.

Ainsi, l'accès physique suppose que la justice puisse exister sur l'ensemble du territoire national, soit par l'implantation des juridictions pour arrimer la carte judiciaire à la carte administrative, soit par d'autres mécanismes comme l'organisation des audiences foraines qui ont également pour avantage de rapprocher la Justice du justiciable.

La politique du sous-secteur Justice vise à doter les services judiciaires des infrastructures nécessaires à la réalisation de leurs missions. Plus concrètement, il s'agit de construire ou de réhabiliter les palais de justice, les salles d'audience, les salles d'archivage et les centres multimédias, les logements d'astreinte, etc.

La Justice n'est plus hermétique, réservée aux seules initiés, elle est connue des justiciables, quant à ses compétences, ses modes de saisines et ses procédures qui sont vulgarisées.

L'obstacle financier est réduit, en premier lieu, par la mise en uvre d'une assistance juridique et judiciaire. Il est en effet important pour les justiciables de bénéficier des informations juridiques et des conseils relativement à la défense de leurs droits. En second lieu, la réflexion doit s'engager au niveau de l'Etat sur la réduction des frais de consignation et/ou d'enregistrement, les frais de reproduction, etc., qui par leur taux ou montant élevés ne permettent pas toujours la défense des droits en justice.

OBJECTIF	Rapprocher la Justice des justiciables							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de recours à la Justice				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 48,13	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		263912.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		625000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		300825 recours enregistrés					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	12 728 848 000	3 276 666 000	11 365 443 057	1 913 261 057	1 725 754 939	1 725 754 939	15,18 %	90,19 %

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	la mise en œuvre de l'action en 2017 a été marquée par l'insuffisance et la vétusté des locaux (bureaux et salles d'audiences) avec pour corollaire un cadre de travail inapproprié dans plusieurs juridictions. La justice n'est par ailleurs pas suffisamment vulgarisée par rapport à son fonctionnement, ses pratiques, ses compétences et modes de saisine, le coût de ses frais est assez élevé pour le citoyen ordinaire.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - travaux de construction du Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé sont portés à 29 % ; - travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda sont portés à 85 % ; - travaux de construction du Palais de Justice de Mbalmayo sont exécutés à 45% - travaux de construction du Palais de Justice de Nanga-Eboko exécutés de 40% ; - certains Palais de Justice ont été réhabilités et équipés ; <ul style="list-style-type: none"> - Les études architecturales et géotechniques pour la construction des palais de Justice de Monatéle, Bengbis, Bangem, Yokadouma et de la Cour d'Appel du Sud sont en cours.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	En dépit de la lenteur des travaux imputable aux prestataires, les ressources de l'action ont permis de poursuivre la construction de 03 Palais de Justice et du Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé ; de démarrer les études pour la construction de 04 Palais de Justice et d'une Cour d'Appel.
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la construction des Palais de Justice ; - Améliorer le cadre de travail dans les juridictions ; - répertorier et sécuriser le patrimoine foncier de la justice ; - Encourager le recours aux pratiques d'arbitrage ; <ul style="list-style-type: none"> - vulgariser la justice, ses pratiques et ses modes de saisine.

Action 10 RÉPRESSION DE LA CORRUPTION

La politique du sous-secteur, en coordination avec la CONAC et d'autres acteurs devra plus intensivement s'orienter vers la mise en œuvre des actions dévolues à la justice dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la corruption. La justice devra pouvoir sanctionner les faits avérés de corruption et contribuer à asseoir la gouvernance dans la gestion des affaires publiques et privées.

S'agissant des acteurs du sous-secteur justice, exerçant généralement sous serment, tout fait avéré de corruption de leur part constitue une faute professionnelle et une faute pénale graves appelant la mise en œuvre des sanctions disciplinaires et pénales. En mettant en œuvre sa fonction répressive, la justice devra, de manière générale, sanctionner tous les cas avérés de corruption et contribuer ainsi :

- à renforcer son autorité et sa crédibilité ;
- à assainir les professions judiciaires ;
- à instaurer la gouvernance financière dans la gestion des affaires de l'Etat et des particuliers. Il s'en suivrait une amélioration du climat des affaires, de nature à favoriser l'investissement et par voie de conséquence le développement socio-économique ;
- à permettre à l'Etat de recouvrer les fonds indûment soustraits dans les caisses du trésor public.

OBJECTIF	Réduire les phénomènes de corruption et d'enrichissement illicite							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de gestionnaires indéclicats poursuivis				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		132.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		79.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		178 gestionnaires indéclicats poursuivis					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	300 164 500	300 164 500	237 919 929	237 919 929	237 816 339	237 816 339	99,95 %	99,95 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'action en 2017 a été marquée par la recrudescence des cas de détournement des deniers publics avec pour corollaire l'enrichissement illicite.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Au TCS, 45 affaires ont été enrôlées en 2017, 18 décisions rendues, 27 affaires restant à juger ,4 décisions d'arrêt des poursuites ; 260 Personnes ont été poursuivies ;29 personnes jugées dont 02 acquittées ; 27 personnes condamnées dont 06 femmes ;227 personnes restant à juger .</p> <p>Les condamnations pécuniaires prononcées et à recouvrer s'élèvent à 102.043.560.303 FCFA ; les amendes et dépens à recouvrer à 5.909.449.055,50 F CFA.</p> <p>Trois cas de restitution en nature ont abouti et les sommes versées au Trésor Public à titre de restitution du corps du délit s'élèvent à 4.088.390.196 F CFA.</p> <p>Le suivi permanent des activités des juridictions d'instance en matière de corruption et de détournements de deniers publics a permis de recenser 99 expéditions de décisions rendues , dont 13 arrêt des poursuites, soit 2 dans le Sud –Ouest et 11 à l'Ouest</p>							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources mises à la disposition de l'action ont permis le traitement avec célérité des affaires en matière de lutte contre la corruption
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'appui au Tribunal Criminel Spécial ; - Renforcer l'appui aux Juridictions d'instance connaissant des détournements des deniers publics et des infractions connexes.

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 109

AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

Responsable du programme

OVALE ZE

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Ministère de la Justice s'attèle à apporter une vigilance accrue aux diverses préoccupations ci-après, mises en relief par un diagnostic sur le fonctionnement des Etablissements pénitentiaires : surpopulation carcérale, vétusté et exigüité des Prisons, prise en charge alimentaire insuffisante, couverture médicale défectueuse, préparation insuffisante à la réinsertion sociale.

OBJECTIF	Améliorer les conditions de détention et préparer à la réinsertion sociale des détenus	
Indicateur	Intitulé:	Taux de couverture des besoins essentiels des détenus
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	14.819999694824219
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	19.0
	Année cible:	2019
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION Action 02: PRÉPARATION À LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS Action 03: AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCÉRAL Action 04: COORDINATION ET PILOTAGE DES ACTIVITÉS DE SERVICES	
DOTATIONS INITIALES	AE 17 947 017 000	CP 17 642 017 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	OVALE ZE,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 109 a été mis en œuvre dans un contexte général caractérisé par :

- Ø La poursuite de la mise en œuvre de la réforme des finances publiques qui a abouti à l'institution du Budget-Programme ;
- Ø l'intensification de la lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune publique ;
- Ø la volonté accrue des pouvoirs publics d'améliorer les conditions de détention ;
- Ø la promotion et la protection des Droits de l'Homme en milieu carcéral ;
- Ø l'augmentation préoccupante des effectifs des détenus due à la résurgence de la criminalité, principalement dans les grands centres urbains ;
- Ø l'insécurité transfrontalière ;
- Ø l'insuffisance et l'inadéquation des structures de formation et d'éducation des détenus.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

L'objectif du programme 109 est d'améliorer les conditions de détention et de préparer la réinsertion sociale des détenus. Ceci s'est traduit en 2017 par :

- Ø La réhabilitation de la toiture sinistrée de la Prison Principale de Kribi ;
- Ø La réalisation de la 1^{ère} phase des travaux de construction d'une clôture à la prison de

Mbalmayo ;

Ø La réalisation de la 1^{ère} phase des travaux d'aménagement et de réhabilitation du bâtiment destiné à la nouvelle prison de Menji ;

Ø L'alimentation en eau potable de la prison de Baham ;

Ø Le démarrage de la 1^{ère} phase des travaux de construction de la Prison Centrale de Douala-Ngoma : (fondation de deux bâtiments, coulage des poteaux, coulage de la dalle, élévation des murs en cours, ferrailage des poteaux et des poutres) ;

Ø La poursuite des Travaux de construction de la Prison de Bengbis (Gros œuvre fondation, élévation des logements d'astreinte effectués) ;

Ø L'équipement de la nouvelle prison de Bali (Matériels de cuisine acquis, Matériel de production acquis,

01 groupe électrogène acquis, moulin à céréales acquis) ;

Ø L'admission de 51 détenus aux examens officiels dans les prisons de Yaoundé, Bafoussam, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Bertoua ;

Ø La formation de 450 détenus aux petits métiers dans les prisons d'Edea, Monatélé, Bafoussam, Ebolowa, Douala, Bamenda, Mokolo, Mfou ;

Ø La création d'une porcherie à la prison de Kumbo (Bâtiment construit, loges de porcs construites) ;

Ø La création d'une ferme avicole à la prison de Monatélé (Poulailler existant réfectionné et matériel d'élevage renouvelé) ;

Ø Le Recrutement de 550 personnels pénitentiaires, soit 30 APs, 50 IPs, 120 GCPs, 349 GPs par voie de concours directs ;

Ø Le recrutement de 45 personnels pénitentiaires, soit 05 APs, 10 IPs, 30 GCPs par voie de concours professionnels ;

Ø L'équipement de l'infirmerie de la prison centrale de Yaoundé.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	16,55% (projection de 2017 :18%)	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 20 686 375 831	CP 20 381 375 831
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -2 739 358 831	Ecart CP -2 739 358 831
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 19 847 604 387	CP 19 847 604 387
TAUX DE CONSOMMATION	95,94 %	97,38 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Le résultat technique a connu une légère amélioration (16,55 contre 15,27 en 2016) en raison de l'augmentation du taux de ration pénale qui est passé de 250 francs à 290 francs par détenu et par jour.</p> <p>Néanmoins, il convient de souligner que l'accroissement de la population carcérale ainsi que la baisse du taux de couverture sanitaire des détenus qui est passé de 5327 francs à 5207 francs par détenus par an, ont impacté négativement l'objectif visé.</p> <p>En dépit de cette situation difficile, quelques activités ayant un impact positif sur l'objectif du</p>	

	<p>programme ont été menées. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Du démarrage de la 1^{ère} phase des travaux de construction de la Prison Centrale de Douala-Ngoma ; Ø Des travaux de construction de la Prison de Bengbis ; Ø De la réhabilitation de la toiture sinistrée de la Prison Principale de Kribi ; Ø De l'équipement de la nouvelle prison de Bali ; Ø De l'admission de 51 détenus aux examens officiels ; Ø De la formation de 450 détenus aux petits métiers ; Ø De la création d'une porcherie à la prison de Kumbo ; Ø De la création d'une ferme avicole à la prison de Monatéle ; Ø Du Recrutement de 595 personnels pénitentiaires ; Ø De l'équipement de l'infirmerie de la prison centrale de Yaoundé.
<p>PERSPECTIVES 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la construction, la réhabilitation des prisons et la création des quartiers spéciaux ; - poursuivre la revalorisation du taux quotidien de la ration pénale ; - poursuivre la revalorisation du taux annuel de la couverture sanitaire - poursuivre l'équipement des prisons et leur aménagement en point d'eau; - poursuivre l'encadrement psycho-social des détenus mineurs et des femmes ; - organiser les transfèrements des détenus ; - créer une régie nationale des services pénitentiaires ; - mettre en place un fond d'appui pour la réinsertion sociale des détenus ; - relancer la prison de production de UpperFarm ; - créer des champs et fermes pénitentiaires ; - Renforcer les capacités des personnels pénitentiaires ; - Poursuivre l'amélioration du fonctionnement du conseil permanent de discipline ; - poursuivre le recrutement des personnels spécialisés.

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Action 01 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION

Derrière le détenu il y a une personne que la sanction pénale n'a pas déchu de sa citoyenneté, de son humanité et de sa dignité. Par conséquent, il faut le traiter de manière non à le déshumaniser mais dans l'optique de lui donner encore toutes ses chances de pouvoir, en temps opportun, revivre dans la société.

L'action doit ainsi aller dans le sens de l'amélioration des conditions juridiques, physiques, matérielles, sociales et sanitaires de la détention. Le traitement humain du détenu constitue une forme d'éducation au respect des droits d'autrui et par conséquent, une chance donnée à la réinsertion sociale du détenu.

OBJECTIF	Améliorer le traitement des détenus							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de prisons construites				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		3.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	16 582 635 000	16 277 635 000	19 612 638 519	19 307 638 519	18 780 512 454	18 780 512 454	95,75 %	97,26 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la surpopulation carcérale ; - Volonté réaffirmée des pouvoirs publics d'œuvrer pour le renforcement des droits de l'homme au Cameroun ; - Réaction au terrorisme ; Réaction aux mouvements sécessionnistes. 							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation de la toiture sinistrée de la Prison Principale de Kribi ; - La réalisation de la 1^{ère} phase des travaux de construction d'une clôture à la prison de Mbalmayo ; - La réalisation de la 1^{ère} phase des travaux d'aménagement et de réhabilitation du bâtiment destiné à la nouvelle prison de Menji ; - L'alimentation en eau potable de la prison de Baham ; - Le démarrage de la 1^{ère} phase des travaux de construction de la Prison Centrale de Douala-Ngoma : (fondation de deux bâtiments, coulage des poteaux, coulage de la dalle, élévation des murs en cours, ferrailage des poteaux et des poutres) ; - La relance des travaux de construction de la Prison de Bengbis (Gros œuvre fondation, élévation des logements d'astreinte effectués) ; L'équipement de la nouvelle prison de Bali (Matériels de cuisine acquis, Matériel de production acquis, 01 groupe électrogène acquis, moulin à céréales acquis). 							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les résultats sont encourageants malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines activités. Celles-ci sont liées à la lourdeur des procédures de passation des marchés et à l'insuffisance des crédits notamment pour ce qui est de l'alimentation des détenus.</p> <p>Un autre problème non moins important auquel ont fait face les établissements pénitentiaires en 2017 est celui de l'augmentation vertigineuse des effectifs des détenus en raison du climat sécessionniste des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, du phénomène Boko Haram et de la résurgence de la criminalité.</p>
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la revalorisation du taux quotidien de la ration pénale ; - poursuivre la revalorisation du taux annuel de couverture sanitaire ; - poursuivre la construction des prisons ; - poursuivre la réhabilitation des prisons ; - poursuivre l'aménagement des points d'eau dans les prisons; - poursuivre l'équipement des prisons ; - créer les quartiers spéciaux ; - poursuivre l'encadrement psycho-social des détenus mineurs et des femmes ; - organiser les transfèrments des détenus ; <p>la construction, l'aménagement et l'équipement des infirmeries des prisons.</p>

Action 02 PRÉPARATION À LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS

Le délinquant est puni parce qu'il a commis une faute et doit en répondre, s'amender et revenir dans la société. Le milieu carcéral doit être ce lieu passager mettant à l'épreuve le détenu en même temps qu'il prépare celui-ci à sa future réintégration sociale. L'humanisation du milieu carcéral est une condition essentielle de l'amélioration de la vie du détenu et aussi de la préparation à un retour harmonieux et utile dans la société.

L'univers carcéral est souvent conçu comme un lieu de bannissement. Pourtant, le délinquant qui a violé les normes sociales ne cesse pas de faire partie de la société. Pour lui permettre de s'amender rapidement, ses conditions de vie dans le milieu carcéral doivent tendre à la sauvegarde de son intégrité physique et mentale. Dans ce dernier sens, la politique d'humanisation de la prison et de préparation à la réinsertion sociale devra prévoir l'organisation d'activités éducatives, socioculturelles et des loisirs en milieu carcéral.

La préparation à la réinsertion sociale nécessite également de développer des unités de formation professionnelle et de production dans les prisons, d'organiser l'accompagnement psychologique et technique à la réinsertion sociale. Car, il ne suffit pas seulement pour le détenu d'être formé professionnellement, mais il doit savoir entreprendre et gérer afin de se donner des chances de réussir dans la vie active et de s'insérer plus facilement. Les difficultés à retrouver du travail et les risques de récidive peuvent être réduits si un appui financier et/ou technique, suivant des modalités définies, pouvait être accordé aux ex-détenus pour monter leur propre affaire et se valoriser

OBJECTIF	Valoriser le potentiel humain en détention							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de détenus formés aux petits métiers				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		196.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		400.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		450 détenus formés						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	55 000 000	55 000 000	49 000 000	49 000 000	49 000 000	49 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de criminalité en hausse dans les grands centres urbains avec une implication accrue des repris de justices et des évadés de prisons ; - Aggravation du phénomène de chômage, surtout chez les jeunes ; - Intensification des activités terroristes dans la zone anglophone. 							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>Ø L'admission de 51 détenus aux examens officiels dans les prisons de Yaoundé, Bafoussam, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Bertoua ;</p> <p>Ø La formation de 450 détenus aux petits métiers dans les prisons d'Edea, Monatélé, Bafoussam, Ebolowa, Douala, Bamenda, Mokolo, Mfou ;</p> <p>Ø La création d'une porcherie à la prison de Kumbo (Bâtiment construit, loges de porcs construites) ;</p> <p>La création d'une ferme avicole à la prison de Monatélé (Poulailler existant réfectionné et matériel d'élevage renouvelé).</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>En dépit de leur modicité, les ressources mises à la disposition de l'action ont permis d'initier les détenus aux petits métiers et d'assurer un suivi de leurs activités scolaires</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - créer une régie nationale des services pénitentiaires; - mettre en place un fonds d'appui pour la réinsertion sociale des détenus ; - relancer la prison de production de Upperfarms ; - atteindre l'objectif fixé (500 à 1000 détenus par an) ; - créer des fermes pénitentiaires ; - créer des champs pénitentiaires ; <p>poursuivre le recrutement des personnels spécialisés.</p>

Action 03 AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCÉRAL

Il est de notoriété que la santé est de droit inaliénable de l'individu. Ainsi donc tout individu a droit à la santé fut-il privé de liberté ; s'il est difficile pour un citoyen en liberté d'assurer sa santé, ceci est encore plus difficile si ce citoyen est privé de liberté. La santé des détenus telle que prévue dans la charte des droits de l'homme, nécessite qu'on s'y penche de plus près et qu'on l'organise. De ce fait, la santé derrière les barreaux telle que perçue par la plupart des professionnels se résume à 03 grands aspects à savoir : la promotion de la santé, la restauration de la santé, la lutte contre la maladie. Une analyse situationnelle réalisée pour les comptes des années 2014 et 2015, ainsi que l'exploitation des rapports mensuels d'activités, ont permis d'identifier les problèmes de la santé pénitentiaires au Cameroun. Ce travail qui a relevé de nombreuses lacunes, intègre en priorité les domaines de la lutte contre la maladie, des activités promotionnelles, des activités managériales, du renforcement du système de santé pénitentiaire. Cette priorisation se justifie par un ensemble d'indicateurs parmi lesquels un taux élevé de prévalence de tuberculose (21,58%), du VIH/Sida (6,10%) et du paludisme (32,42%) au sein des prisons en 2015. Egalement par une insuffisance en séminaire de renforcement de capacité du personnel de santé, une faible fourniture de la pharmacie en médicaments essentiels, un faible équipement des infirmeries existantes, une faible complétude (48%) et promptitude des rapports mensuels d'activités des infirmeries.

S'agissant de la couverture sanitaire, le taux annuel alloué aux prisons par détenu pour la prise en charge sanitaire est de 5 327 francs. Ce montant permet à peine de faire face aux maladies courantes.

OBJECTIF	Réduire le taux de morbidité en milieu carcéral							
Indicateur	Intitulé:		Taux de morbidité				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 25,78	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:							
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible							
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	181 082 000	181 082 000	150 865 600	150 865 600	150 865 600	150 865 600	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Morbidité élevée dans les prisons ; Turn-over élevé des détenus malades.							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	L'équipement de l'infirmerie de la prison centrale de Yaoundé.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	La baisse du taux de couverture sanitaire des détenus qui est passé de 5327 francs à 5207 francs par détenu par an, face à l'augmentation vertigineuse de la population carcérale a fortement ralenti la poursuite de l'objectif visé par l'action. Toutefois, l'équipement de l'infirmerie de la prison centrale de Yaoundé constitue un apport considérable dans la lutte contre la morbidité élevée.
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- Elaborer un document de politique de santé pénitentiaire ;- Prévenir les maladies endémiques en milieu pénitentiaire ;- Acquérir un plateau technique adéquat aux problèmes de santé pénitentiaire ;- Construire et aménager des infirmeries des prisons.

Action 04 COORDINATION ET PILOTAGE DES ACTIVITÉS DE SERVICES

L'objectif ici est d'assurer le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires qui ont la lourde et délicate mission de la garde et l'encadrement des personnes placées sous main de Justice. Le critère d'évaluation est le niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance de ces établissements.

Outre les structures centrales et déconcentrées que sont les Délégations Régionales de l'Administration Pénitentiaire et la Direction de l'Administration Pénitentiaire qui assurent la coordination et le suivi, il existe également un centre spécialisé de formation du personnel pénitentiaire. Celui-ci devra connaître des réformes aux plans institutionnel et académique. En effet, le cadre organique de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP), issue de la réforme de 1992, apparaît aujourd'hui en inadéquation avec la nouvelle vision de l'Administration Pénitentiaire. Il s'agira de procéder à la relecture du décret N°92/052 du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire, en vue de repenser le cadre organique de l'ENAP et de redéfinir ses missions pour une meilleure performance. Ce décret devra aussi être actualisé afin de l'arrimer au décret n°2010/365 du 29 novembre 2010, portant statut spécial du Corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire.

Le budget programme est mis en place pour garantir la Gestion Axé sur les Résultats. Une meilleure coordination des activités pénitentiaires est donc indispensable à l'atteinte des résultats attendus des services pénitentiaires

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement des services							
Indicateur	Intitulé:		Nombres de rapport d'activités				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		91.0					
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		273.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		95						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 128 300 000	1 128 300 000	873 871 712	873 871 712	867 494 113	867 494 113	99,27 %	99,27 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Volonté d'assurer un meilleur suivi du fonctionnement des services de l'Administration Pénitentiaire et d'optimiser les capacités des personnels pénitentiaires.							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	Administration et coordination de la DAPEN							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Malgré la modicité des moyens, une amélioration de la communication entre les D2L2GU2S régionaux de l'Administration Pénitentiaire et les prisons a permis un meilleur retour de l'information au niveau de la DAPEN à travers des rapports d'activités. Cependant, l'imposition des quotas trimestriels de consommation des crédits de fonctionnement n'a pas permis l'utilisation de l'ensemble des moyens financiers mis à disposition. D'où le taux non satisfaisant de réalisation financière obtenu au niveau de cette action.							

Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le recrutement des personnels pénitentiaires ;- Intensifier la formation continue des personnels pénitentiaires ;- Fournir une dotation complète et régulière en paquetage au personnel pénitentiaire Doter la Direction de l'Administration Pénitentiaire de locaux adaptés et sécurisés.
-------------------	---

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Ce Rapport Annuel de Performance sur la mise en œuvre du PPA 2017 du Ministère de la Justice permet, d'une part d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique du Département et, d'autre part, d'entrevoir des perspectives à court et à moyen terme, au regard des leçons apprises.

De manière générale, la fin du premier triennat de mise en œuvre du Budget-Programme aura permis au Ministère de la Justice d'évaluer les efforts à entreprendre pour garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques afin d'inciter à la création d'entreprises et par voie de conséquence, à la création des emplois. Cette approche permettrait parallèlement de gagner le pari de la mise en place d'un environnement économique incitatif pour les investisseurs.

Si ces premiers résultats peuvent sembler encourageants dans l'ensemble, des correctifs profonds méritent d'être apportés au niveau :

- des progrès dans l'atteinte des performances attendues ;
- de la sensibilisation et surtout de la poursuite de la formation des acteurs du Sous-secteur Justice sur ce nouveau mode de gestion des finances publiques axé sur les résultats.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Pour réaliser l'objectif assigné au Sous-secteur Justice dans le DSCE à savoir : "**Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques**", les priorités du Ministère de la Justice ont été orientées sur les axes stratégiques suivants, en relation avec ses missions spécifiques : renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens ; amélioration de l'environnement des affaires ; renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics. Ces axes stratégiques constituent des déterminants et marqueurs d'appréciation de la performance du Département.

3.1.1 : Renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens:

Dans le vaste champ du renforcement de l'Etat de Droit en 2017, le Ministère de la Justice a activé plusieurs leviers déterminants à savoir : le dispositif normatif, l'accès à la Justice, le renforcement des ressources humaines, la formation des personnels, l'informatisation du système judiciaires, la promotion des Droits de l'Homme, l'amélioration des conditions de détention. En cela, il conviendrait de relever quelques faits saillants ci-après :

a. Renforcement du dispositif législatif et réglementaire : marqué en 2017 par les Lois n°2017/014 du 12 juillet 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2006/016 du 29 décembre 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Suprême (création de la section de la Common Law à la Cour Suprême) et la Loi n°2007/012 du 12 juillet

2017 portant code de justice militaire, plusieurs autres textes sont en phase de relecture, notamment : le projet de loi portant réforme foncière et domaniale ; le projet de loi portant Code pétrolier ; l'avant-projet de loi régissant le secteur ferroviaire au Cameroun ; le projet de loi portant création et fonctionnement de la Cour des Comptes ; le projet de loi portant répression des actes de terrorisme ; l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les stupéfiants.

b. Accès à la justice : dans la perspective de rapprocher la Justice des justiciables à travers la multiplication des juridictions et en même temps arrimer la carte pénitentiaire à la carte judiciaire, une activité d'identification des sites destinés à la construction des Tribunaux de Première Instance et des Prisons dans certaines localités, est menée sur l'ensemble du territoire depuis l'exercice budgétaire 2017. La finalité étant de réduire le coût de l'accès à la Justice, les lenteurs judiciaires et la surpopulation carcérale.

Les localités ont été choisies selon les critères suivants : la tenue régulière des audiences foraines, une forte démographie, une importante activité économique ou de très longues et pénibles distances à parcourir pour atteindre les juridictions existantes dans la localité. Sur cette base, des localités ont été ciblées dans la quasi-totalité des Régions. Pour l'instant, les descentes effectuées sur le terrain ont permis d'avoir :

- à **Mvengue** : 20 hectares pour la prison et 02 hectares pour le Palais de Justice ;
- à **Ngambé** : 35 hectares de terrain pour les deux (02) structures.

c. Densification des infrastructures : Plusieurs chantiers de construction sont en cours à savoir : le Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé, le Palais de Justice de Mbalmayo, le Palais de Justice de Mbouda, le Palais de Justice de Nanga-Eboko, extension du Palais de Justice d'Abong-Mbang, ; études préalables pour la construction des Palais de Justice et Prisons à : Monatélé, Yokadouma, Bangem, Bengbis et la Cour d'Appel du Sud, Dschang, Batibo, Kribi, Banyo, Touboro, Cour d'Appel de l'Etrême – Nord et à Yagoua.

d. Amélioration des conditions de travail : 81 ordinateurs complets acquis pour les services centraux et les juridictions ; 15 Groupes électrogènes ont été fournis dans les Palais de Justice de Mfou, Ngoumou, Mbalmayo, Bafia, Abong-Mbang, Edéa, Ambam, Kribi et Foubot , ainsi que dans les Prisons de Mbalmayo, Bafia, Kribi, Ambam et Mbanga ; 167 fauteuils, 70 bureaux, 20 armoires de rangement et 28 climatiseurs ont été acquis pour les services ; 2500 exemplaires de Code Pénal, 2000 fascicules des Actes Uniformes OHADA version anglaise, 400 guides pratiques sur la nationalité et le changement de nom et 400 manuels de procédures administratives acquis pour les personnels judiciaires et les auxiliaires de Justice.

e. Informatisation du système judiciaire : construction des réseaux informatiques et les aménagements électriques dans les juridictions aux sièges des chefs-lieux des Régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Littoral ; de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud. Les Régions restantes pour la construction des réseaux et les aménagements électriques (Extrême-Nord,

Nord et Sud-Ouest) ont été également budgétisées. Actuellement, le prestataire n'a livré que le matériel. **Le non-paiement de ses décomptes bloque l'achèvement de ses engagements contractuels.** Ce qui est préjudiciable car on court le risque de perdre tous les investissements déjà réalisés.

f. Promotion des droits de l'homme : les faits marquants en 2017 sont illustrés par : la publication du rapport annuel sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2016, élaboré, finalisé, validé et disponible dans les deux langues. ; les communications devant le Comité des Droits de l'Homme ; le renforcement des capacités des Magistrats et des personnels de l'Administration Pénitentiaire en droit de l'Homme ; actualisation de la compilation des textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux.

3.1.2 Amélioration de l'environnement des affaires

L'amélioration du climat des affaires en 2017 a été marquée par la tenue de la 8^{ème} session du *Cameroon Business Forum* (CBF-8) présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à Douala, le Lundi 13 mars 2017 et à laquelle a pris part le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. A l'issue des travaux, il a été recommandé au Ministère de la Justice de poursuivre les chantiers en cours notamment :

- l'informatisation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- l'institutionnalisation des Tribunaux de Commerce ;
- la vulgarisation du site web des informations relatives aux décisions de justice rendues en matière de contentieux commercial par les juridictions de la Cour d'Appel du Littoral ;
- rendre opérationnel le Centre d'arbitrage de médiation et conciliation de la chambre de Commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA).

3.1.3. renforcement de la lutte contre la corruption

Les statistiques du Tribunal Criminel spécial mises à jour au 31 décembre 2017 :

- 45 affaires ont été enrôlées, 18 décisions rendues, 27 affaires restant à juger ,4 décisions d'a
Personnes ont été poursuivies ; 29 personnes jugées dont 02 acquittées ; 27 personnes condamnées
personnes restant à juger.
- Les condamnations pécuniaires prononcées et à recouvrer s'élèvent à 102.043.560.303 FCFA ; l
recouvrer à 5.909.449.055,50 F CFA.
- Trois cas de restitution en nature ont abouti et les sommes versées au Trésor Public à titre de res
s'élèvent à 4.088.390.196 F CFA.

Dans l'optique d'une optimisation du fonctionnement du Tribunal Criminel spécial, le Chef de l'Etat a procédé à un redéploiement des personnels Magistrat à l'occasion de la session du Conseil supérieur de la Magistrature du 07 juin 2017.

3.2. LEÇONS APPRISSES

- le contexte sécuritaire aux frontières septentrionales et orientales, de même que la crise dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest devrait susciter l'accroissement des moyens de fonctionnement des juridictions et des Prisons ;
- les résultats obtenus, bien que perfectibles, sont en étroite cohérence avec l'objectif stratégique du Ministère de la Justice, cette tendance devrait perdurer ;
- des résultats significatifs ont été obtenus en dépit des contraintes budgétaires imposées par le contexte économique sous-régional et interne. Un effort budgétaire supplémentaire serait nécessaire pour garantir l'atteinte de la performance ;
- en plus de nombreux travaux de construction des Tribunaux et prisons en cours, le Ministère de la Justice, a également commandé plusieurs études architecturales, géotechniques et techniques en vue de la construction d'autres Palais de justice et de Prisons. Cet effort d'arrimage des cartes judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative devrait se poursuivre ;
- le non-paiement à temps des décomptes constitue une entrave à la célérité dans l'exécution des projets et parfois un prétexte pour l'abandon des marchés. Il serait convenable d'assurer la disponibilité des financements afin de garantir le paiement dans les délais des prestations réalisées ;
- tendance progressive des sommes versées au trésor public à titre de restitution du corps du délit, dans le cadre de la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. Il serait judicieux d'intensifier la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics en vue de l'amélioration de la Gouvernance ;
- la persistance des lenteurs judiciaires devrait emmener tout le système à œuvrer pour la quête des mesures thérapeutiques.

3.3. PERSPECTIVES 2018

Ø Au plan interne MINJUSTICE

- mettre en place une véritable culture de la production des données statistiques indispensables au renseignement des indicateurs ;
- renforcer la cohérence entre les activités de planification et de budgétisation ;
- numériser les statistiques judiciaires et pénitentiaires ;

- poursuivre la réflexion sur les mesures de lutte contre les lenteurs judiciaires ;
- poursuivre l'informatisation du système judiciaire par la finalisation de la mise en œuvre du schéma directeur dans les deux volets judiciaire et pénitentiaire ;
- renforcer les contrôles des services et professions judiciaires ;
- poursuivre l'assainissement des comportements des personnels judiciaires.

Ø **Au plan sectoriel (Gouvernance)**

- intensifier la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics ;
- prôner le mérite, les valeurs déontologiques et éthiques ;
- poursuivre les missions de perception de la corruption.

Ø **Au plan interministériel (synergie des Administrations)**

- former les responsables à tous les niveaux sur le budget programme et sur la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires ;
- outiller (formation et supports) les personnels judiciaires et pénitentiaires à la nécessaire opérationnalisation du Dialogue de Gestion ;
- accorder plus de célérité dans le paiement des acomptes des prestataires.

Ø **Au plan institutionnel (impulsion politique)**

- création des Tribunaux et Prisons, renforcement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires afin d'améliorer l'accès à la justice et notamment le rapprochement des services judiciaires et pénitentiaires des justiciables ;
- assurer au Sous-Secteur Justice un accompagnement budgétaire soutenu à la taille du volume sans cesse croissant, des interpellations judiciaires et pénitentiaires imposées par les défis sécuritaires du moment.